

BULLETIN MUNICIPAL 2021



LE GERVAISIEN N°23

JANVIER 2021

Le mot du Maire

Mairie

Etat Civil - Nouveaux Habitants

Informations mairie

Budget Communal

Comptes-rendus des conseils municipaux

Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Nos Associations :

- USG
- Anciens combattants d'Afrique du Nord
- Générations mouvement
- Comité des fêtes
- Groupement de défense contre les organismes nuisibles
- FNATH

Associations et services :

- ABOI
- Ecole de musique intercommunale
- Office du tourisme
- Perche Sarthois
- ADMR
- Familles de la Sarthe (Anciennement Familles Rurales)
- Présence verte
- RESO'AP
- Fibre optique
- SYVALORM
- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- RAMPE
- Permanences Saint-Calais
- Centre Hospitalier Saint-Calais
- Annuaire Santé
- Le Civisme
- Numéros d'Urgence



Depuis le mois de mars vous avez élu une nouvelle équipe municipale qui m'a ensuite choisi comme maire, je tiens à remercier les Gervaisiens pour leurs votes. Je remercie également l'ancien conseil, pour la gestion rigoureuse de la commune et plus particulièrement Maryline Pilette qui, après plusieurs mandats, a décidé de mettre fin à son engagement.

Malheureusement la crise sanitaire est venue perturber notre programme, nous avons été contraints d'annuler le repas du 14 juillet, nous voulions le reporter au 11 novembre, nouvelle annulation, les cérémonies du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre se sont tenues à huis-clos, le concours du fleurissement a été annulé, nous en sommes désolés. Dans l'attente de pouvoir renouer avec nos manifestations le conseil municipal a décidé, en collaboration avec le comité des fêtes, d'offrir à tous les Gervaisiens de 65 ans et plus un panier garni pour les fêtes de fin d'année.

Comme nous l'avions proposé dans notre programme lors des élections nous avons lancé la première tranche des travaux d'aménagement de l'espace du pâtis de la gare pour y faire notre « **terrain de loisirs** » avec d'abord la sécurisation du site, réalisée à partir de septembre, ensuite l'aménagement de jeux pour les plus jeunes et la réfection du terrain de boules à partir du début 2021. Pour ces premiers travaux nous bénéficions d'une aide du Département à hauteur de 12 000 €.

La tranche suivante concernera la mise en place de jeux supplémentaires, de tables et de bancs, la réalisation d'un parcours de santé dans la partie sud du terrain. Nous pensons pouvoir obtenir des aides financières pour ces prochains travaux.

Un petit mot sur la fibre optique, le réseau de la plus grande partie de la commune est en place, pour les quelques foyers éloignés des centres de répartition le Département s'est engagé à poser le réseau dès qu'une personne prend un abonnement auprès d'un fournisseur, les démarches à effectuer sont précisées dans ce bulletin.

De nouvelles élections ont été effectuées à la communauté de communes, Michel LEROY adjoint au Maire de Bessé sur Braye a été élu Président, vous avez toutes les informations dans ce bulletin.

Le conseil municipal se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants (une quinzaine cette année). Nous avons également une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont quittés.

Je tiens à remercier la nouvelle équipe municipale qui s'est très impliquée pour la gestion de la commune et la réalisation de nos projets, la covid ne vous a pas permis de tous les rencontrer, vous les découvrirez dans les pages qui suivent.

Je remercie également le personnel communal, les associations, nos agriculteurs et les Gervaisiens pour leur dévouement et leur implication pour rendre la vie agréable dans notre commune.

Amicalement,

Claude DARROY

LE CONSEIL MUNICIPAL



1^{er} rang de gauche à droite : Christian DUPIN, Adjoint ; Isabelle THENAISIE, Adjointe ; Claude DARROY, Maire ; Erick CHERON, Adjoint ; Christine MARSIGNY ;
 2^{ème} rang de gauche à droite : Marion MARY ; Stéphane DAGUENET ; Vanessa PASQUIER ; Nicolas COËLO ; Isabelle DUPONT ; Alexis NASLE.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Lundi	17h à 18h
Mercredi	11h à 12h
Vendredi	11h à 12h

HORAIRES MAIRIE

Jour	Horaires d'ouverture
Lundi	14h-18h
Mercredi	09h-12h
Vendredi	09h-12h

Téléphone 02.43.35.09.03

Mail : st-gervais.mairie@wanadoo.fr



Sont nés

Nolan ARNETTE, 09 août 2020



Se sont unis

Mme Angélique GRUEL et M. Mickaël FONTAINE

Le 23 juillet 2020

Nous ont quitté

M. Jacques LILLONI, le 09 janvier 2020

M. Serge DUPAIN, le 19 mars 2020

Mme Bernadette VIVET, le 23 novembre 2020



Nouveaux Habitants

M. Yves KERN, rue des Hirondelles

M. Mme Laurent et Véronique PIROU, La Vignonnaire

M. Frédéric FOERBACHER et Mme Alexandra REZE, rue des Alouettes

M. Jean-Paul SALEMBIER, La Buissonnière

M. Mme Damien et Zailanachia ADAM, Le Tertre

M. Thibaut PELLETIER et Mme Virginie GUILMET, La Fillonnaire

Mme Julie BROUTE, Rue des Mésanges

M. Patrick BARBIER, Feumusson

M. Mme Jean-Marie et Catherine MORIN, Le Tertre



Recensement Militaire

Les jeunes Français qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie

Pièces à apporter : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française, livret de famille à jour.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC) et permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



Inscription liste électorale

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales, être âgé de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Si vous ne relevez pas d'une procédure d'inscription d'office (jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre deux opérations de révision des listes électorales), vous devez vous faire inscrire volontairement.

Adressez-vous à la mairie, en présentant :

- une pièce d'identité,
- selon le cas, un justificatif de domicile (- de 3 mois à la date de l'inscription) ou de paiement des impôts locaux pendant une durée d'au moins 5 années.
- si vous habitez chez vos parents, une attestation de vos parents établie sur papier libre, certifiant que vous habitez chez eux.



Démarches Administratives en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/>

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect



Transport Scolaire

Pour se rendre à l'école ou au collège, il y a le transport scolaire géré par la région. Pour plus d'informations rendez-vous sur le site <https://aleop.paysdelaloire.fr/> ou par téléphone au 02.43.61.37.20. Attention le transport scolaire en partance de St Gervais de Vic dessert uniquement les écoles de St-Calais.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	1 jour	2 jours
Habitants de St-Gervais de Vic	150€	200€
Habitants hors de St-Gervais de Vic	200€	300€
Vin d'honneur	80€	

En ce qui concerne les associations de la commune, la salle leur étant prêtée gracieusement, celles-ci devront s'acquitter d'une somme de 20€ à chaque utilisation pour un repas.

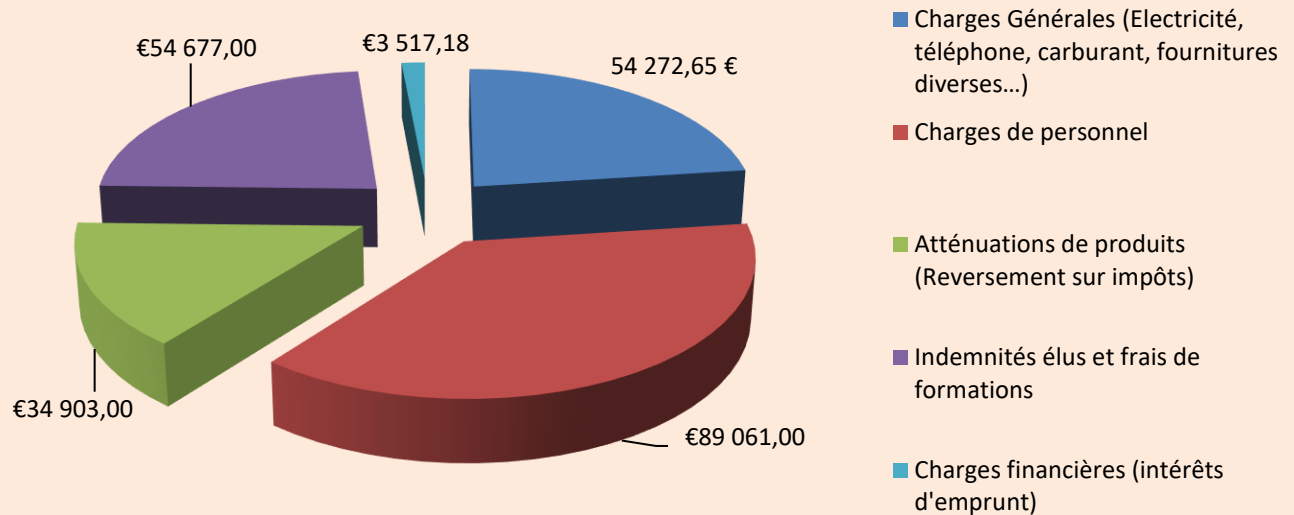
La caution est de 500€

Budget 2020

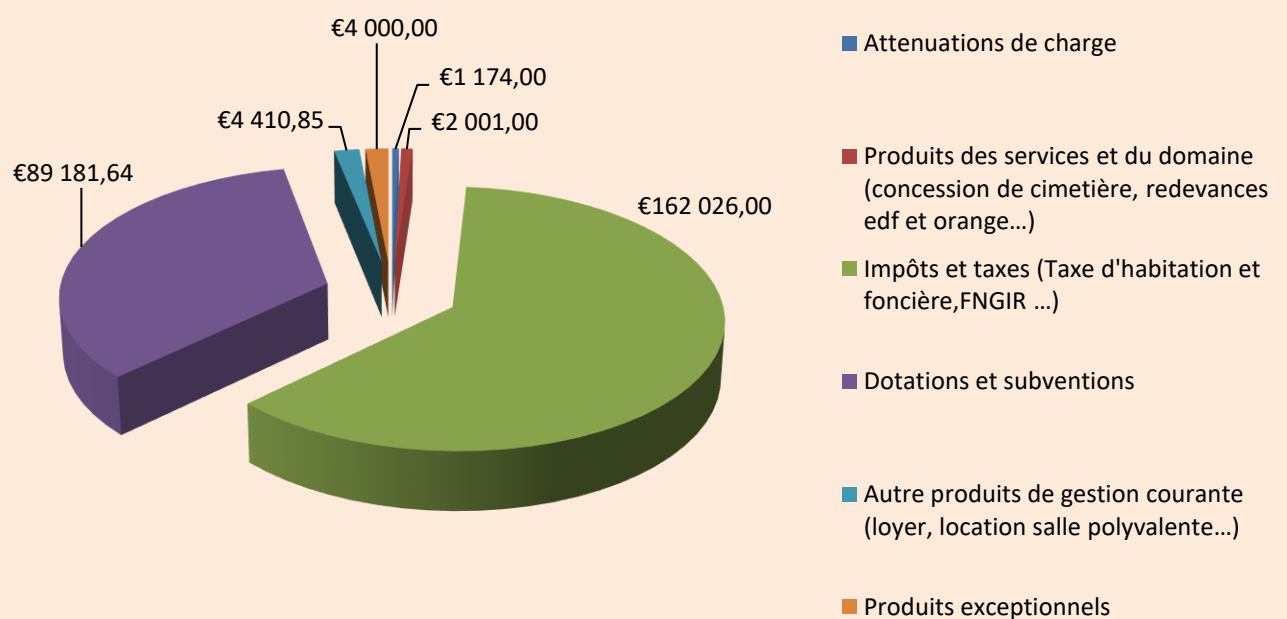
Section de Fonctionnement

En date du 10 décembre 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

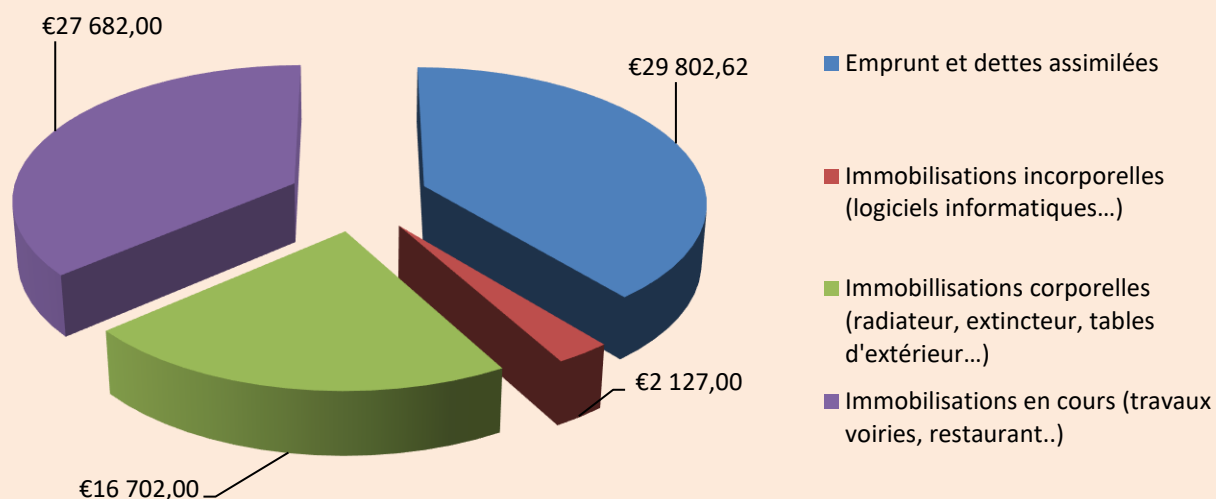


Budget 2020

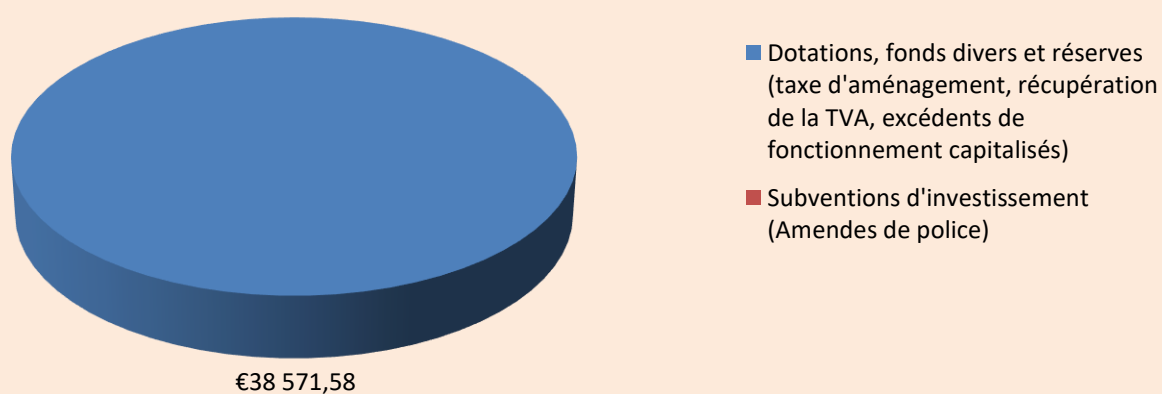
Section d'Investissement

En date du 10 décembre 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTE D'INVESTISSEMENT



L'an deux mil vingt, le vingt janvier, vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Maryline PILETTE, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM DUPIN, DAGUENET, DUPAS, CHERON, BEROUARD, LEROUX, LEBAS, DARROY, Mme PILETTE, Mme THENAISIE, Mme FONTENNE

Excusés :

Absents :

Secrétaire : Mme THENAISIE

Validation du compte-rendu du conseil précédent

Préparation de budgets

Après avoir étudié le budget principal, les lignes directives pour la budgétisation ont été données pour l'année 2020.

Demande de Subventions

Mme Le Maire donne lecture au conseil des différents courriers reçus des associations pour une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association	2020
Comité des fêtes	220€
Générations Mouvement	100€
Défenses des cultures	200€
MJC	60€ à la réception de courrier
Centre de Loisirs	250€
Ecole Ste Marie	3750€ (50% du coût de fonctionnement des écoles publiques)
FNATH	50€
Football Anille Braye	50€

L'an deux mil vingt, le neuf mars, vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Maryline PILETTE, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM DUPIN, DAGUENET, DUPAS, BEROUARD, LEROUX, DARROY, Mme PILETTE, Mme THENAISIE, Mme FONTENNE

Excusés : M. CHERON,

Absents : M. LEBAS,

Secrétaire : Mme THENAISIE

Validation du compte-rendu du conseil précédent

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

COMMUNE

Mme Le Maire a présenté le compte administratif 2019 du budget COMMUNE : Section de fonctionnement :

Dépenses : 237 171.29€ Recettes : 504 651.33€ Excédent : 267 480.04€ Section d'investissement : Dépenses : 118 152.64€ Recettes : 39 021.06€ Déficit : - 79 131.58€

Résultat Global de clôture : + 188 348.46€

ASSAINISSEMENT

Mme Le Maire a présenté le compte administratif du budget assainissement 2019 : Section de fonctionnement : Dépenses : 17 984.18€ Recettes : 16 014.90€ Déficit : 1 969.28€

Section d'investissement : Dépenses : 8 027.83€ Recettes : 11 766.39€ Excédent : 3 738.56€

Résultat Global de clôture : 1 769.28€

LOTISSEMENT

Mme Le Maire a présenté le compte administratif 2019 du budget LOTISSEMENT : Section de fonctionnement : Dépenses : 142 570.28€ Recettes : 118 773.06€ Déficit : - 23 797.22€

Section d'investissement : Dépenses : 118 773.06€ Recettes : 141 567.12€ Excédent : 22 794.06€

Résultat Global de clôture : 1 003.16€

Sous la présidence de Monsieur LEROUX Pierre, élu président de séance, et Hors de la présence de Madame Maryline PILETTE, Maire,

le Conseil Municipal

APPROUVE à la majorité les Comptes Administratifs 2019 des différents budgets.

AUTORISE LE MAIRE à signer tout document se rapportant à cette délibération

COMPTES DE GESTION

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 de celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières

1-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

AFFECTATION DU RESULTAT

COMMUNE

Le Conseil Municipal,

↳ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

↳ Constatant que le compte administratif présente

- un résultat excédentaire en section de fonctionnement de

- au titre des exercices antérieurs	+ 239 784.86 €
- au titre de part affectée à l'investissement	- 31 739.56 €
- au titre de l'exercice arrêté	+ 59 434.74 €
- Soit un résultat à affecter de	+ 267 480.04 €
- et un résultat excédentaire en section d'investissement de

- au titre des exercices antérieurs	- 31 789.56 €
- au titre de l'exercice arrêté	- 47 392.02€
- Soit un besoin de financement de	- 79 131.58€

↳ DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget communal 2018, de la manière suivante :

- affectation au résultat d'investissement reporté (ligne 001) - **79 131.58€**

(ligne 1068) + 31 739.56€

- affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) + 171 325.98€

LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

↳ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

↳ Constatant que le compte administratif présente

- un résultat excédentaire en section de fonctionnement de

- au titre des exercices antérieurs	- 22 794.06 €
- au titre de l'exercice arrêté	- 1 003.16 €
- Soit un résultat à affecter de	- 23 797.22 €
• <u>et un résultat excédentaire en section d'investissement de</u>	
- au titre des exercices antérieurs	+ 22 794.06 €
- au titre de l'exercice arrêté	+ 0 €
- Soit un besoin de financement de	+ 22 794.06€
↳ DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget communal 2020, de la manière suivante :	
- affectation au résultat d'investissement reporté (ligne 001) (ligne 1068)	+ 22 794.06€
- affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	- 23 797.22 €

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

↳ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

↳ Constatant que le compte administratif présente

- Un résultat excédentaire en section de fonctionnement de

- au titre des exercices antérieurs	+ 2 921.93€
- au titre de l'exercice arrêté	- 4 891.21 €
- Soit un résultat à affecter de	- 1 969.28 €
- Et un résultat excédentaire en section d'investissement de

- au titre des exercices antérieurs	+ 375.68 €
- au titre de l'exercice arrêté	+ 3 362.88€
- Solde des restes à réaliser	0,00 €
- Soit un besoin de financement de	+ 3 738.56€

↳ DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget Service d'assainissement 2020, de la manière suivante :

- affectation au résultat d'investissement reporté (ligne 001)	+ 3 738.56€
- affectation au résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	- 1 969.28 €

BUDGET PRIMITIF 2020

COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du service commune tel qu'il a été présenté par Mme le Maire.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 459 079.98€ et la section d'investissement à la somme de : 174 781.58€.

LOTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du service assainissement tel qu'il a été présenté par Mme le Maire.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 142 570.28€ et la section d'investissement à la somme de : 141 567.12€.

ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du service assainissement tel qu'il a été présenté par Mme le Maire.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 21 149.99€ et la section d'investissement à la somme de : 15 129.27€.

TAUX DES 3 TAXES

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE

de maintenir les taux des taxes directes locales de 2019 pour l'année 2020 à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.28 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 38.19 %

PERMANENCES DES ELECTIONS

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESSEUR	ASSESSEUR
8H - 10H30	R. DUPAS	F. FONTENNE	M. PILETTE
10H30 - 13H	I.THENAIISIE	M. PILETTE	Ch. DUPIN
13H - 15h30	P. LEROUX	JY. BEROUARD	F. LEBAS
15h30 - 18H	E. CHERON	St. DAGUENET	C. DARROY

VOIRIE

Des devis de restauration pour la route « le Sablon » concernant le profilage ont été validés.

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Maryline PILETTE, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM Ch. DUPIN, St. DAGUENET, E. CHERON, C. DARROY, A. NASLE, N. COELO
Mmes I. THENAISIE, Ch. MARSIGNY, V. PASQUIER, M. MARY,

Excusés : Mme I. DUPONT qui donne pouvoir à Mme I. THENAISIE

Absents :

Secrétaire : M. A. NASLE

Le Conseil Municipal étant au complet Monsieur Claude DARROY, le plus âgé des membres, a pris la présidence de la séance.

ELECTION DU MAIRE

Un candidat a présenté sa candidature : M. Claude DARROY.

A l'issue du premier tour, a obtenu : M. DARROY : 11 voix

Monsieur Claude DARROY ayant obtenu la majorité des voix est élu Maire de Saint-Gervais-de-Vic.

NOMBRE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé de maintenir le nombre d'adjoints à 3.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :

M. DARROY ayant pris la présidence de la réunion demande si des personnes sont candidates pour le poste de 1^{er} adjoint.

M. Christian DUPIN a présenté sa candidature :

A l'issue du premier tour, a obtenu : M. DUPIN : 10 voix

1 blanc

M. Christian DUPIN ayant obtenu la majorité est élu 1^{er} adjoint

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT :

Une seule personne a présenté sa candidature : M. Erick CHERON

A l'issue du premier tour, a obtenu : M. CHERON : 9 voix

Mme THENAISIE : 1 voix

1 blanc

M. Erick CHERON ayant obtenu la majorité est élu 2^{ème} adjoint

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT :

Une seule personne a présenté sa candidature : Mme Isabelle THENAISIE

A l'issue du premier tour, a obtenu : Mme THENAISIE : 9 voix

M. CHERON : 1 voix

1 blanc

Mme Isabelle THENAISIE ayant obtenu la majorité est élue 3^{ème} adjoint

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, afin de faciliter des décisions et l'avancement des projets, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire certaines missions pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, de confier au Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à **3 000** euros hors taxes, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% (pour les marchés inférieurs à 90 000 € HT uniquement), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la commune de Saint Gervais de Vic les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle.

DELEGUE TITULAIRE ET SON SUPPLEANT SYNDICAT D'EAU DE BESSE SUR BRAYE

Suite aux élections municipales et suite au transfert de l'eau au syndicat de Bessé sur Braye, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et suppléant

Après délibération, le conseil municipal désigne les délégués suivants :

Délégué	Nom, prénom	Nom, prénom
Titulaire	Mme Isabelle THENAISIE	M. Claude DARROY
Suppléant	Mme Christine MARSIGNY	

DELEGUE TITULAIRE ET SON SUPPLEANT SYNDICAT D'EAU DE BOULOIRE

Suite aux élections municipales, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et suppléant

Après délibération, le conseil municipal désigne les délégués suivants :

Délégué	Nom, prénom
Titulaire	M. Erick CHERON
Suppléant	M. Stéphane DAGUENET

L'an deux mil vingt, huit juin, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Claude DARROY, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM Ch. DUPIN, St. DAGUENET, E. CHERON, C. DARROY, A. NASLE, N. COELO
Mmes I. THENAISIE, Ch. MARSIGNY, V. PASQUIER, I. DUPONT,

Excusés : Mme M. MARY qui donne pouvoir à M. C. DARROY

Absents :

Secrétaire : M. A. NASLE

Approbation du compte-rendu du conseil précédent.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une indemnité de 17% pour le maire et de 7% aux adjoints en référence à l'indice terminal de la fonction publique

COMMISSIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé de des commissions suivantes :

Commissions Communales

AMENAGEMENT DU BOURG	1 Président	Ch. DUPIN	
ESPACES VERTS FLEURISSEMENT	3 membres	A. NASLE - Ch. MARSIGNY - N. COELO	
APPEL D'OFFRE	1 Président	M. DARROY	
	3 titulaires	M. MARY - V. PASQUIER - E. CHERON	
	3 suppléants	I. THENAISIE - I. DUPONT - S. DAGUENET	
BATIMENTS	1 Président	E. CHERON	
PATRIMOINE	4 membres	I. DUPONT - I. THENAISIE - M. MARY - A. NASLE	
C.C.A.S.	1 Président	M. DARROY	
	4 membres	Conseil :	
	4 membres	Hors Conseil :	
FINANCES	1 Président	M. DARROY	
	5 membres	M. MARY - V. PASQUIER - C. MARSIGNY - E. CHERON - C. DUPIN	
IMPOTS	1 Président	M. DARROY	
	6 titulaires hors conseil		
	6 suppléants hors conseil		
REVISION DES LISTES	1 Président	M. DARROY	
ELECTORALES	1 élu délégué	dans l'ordre du tableau	S. DAGUENET
	1 représentant de la Préfecture	M. JY DENIAU	2 suppléants :
	1 représentant du Procureur	M. FICHE	2 suppléants :
VOIRIE	1 Président	E. CHERON	
AGRICULTURE	7 membres	C. DUPIN - S. DAGUENET - I. THENAISIE - M. MARY - N. COELO - A. NASLE - V. PASQUIER	

Commissions Intercommunales

C.N.A.S.	2 délégués	1 élu : M DARROY	1 agent : S.BATAILLE
FAMILLES RURALES	1 délégué	I. THENAISIE	
DEFENSE DU TERRITOIRE	1 délégué	C. DUPIN	
CDEC (Commission départementale d'équipement commercial)	1 titulaire	E. CHERON	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE	1 Titulaire	M. C.DARROY	
	1 suppléant	M. Ch DUPIN	
SIVOM DE BESSE S/ BRAYE	1 Titulaire	I. THENAISIE	C. DARROY
	1 suppléant	Ch. MARSIGNY	
SYNDICAT D'EAU DE BOULOIRE	1 Titulaires	E. CHERON	
	1 suppléant	St. DAGUENET	
SYVALORM	1 titulaire	I. THENAISIE	
	1 suppléant	C. DUPIN	
PAYS DU PERCHE SARTHOIS	1 titulaire	I. THENAISIE	
	1 suppléant	V. PASQUIER	
REFERENT TEMPETE		N. COELO Suppléant A. NASLE	
REFERENT ENEDIS		C. DARROY	

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération N°2020301 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, en date du 5 mars 2020

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette modification statutaire, relative à l'article 4 dans le paragraphe des compétences rédigé comme suit :

Compétence Facultative

p) Nouvelles technologies de l'information et de la communication

- Matériel informatique et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques de la CCVBA

- Création, aménagement, entretien et gestion de Tiers Lieux

y) Maison de Service Public

- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

N'accepte pas, la modification statutaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, comme présenté ci-dessus

AIDE AU COMMERCE LOCAL

Suite à la pandémie du Covid-19 et suite à la décision gouvernementale, les restaurants ont été dans la contrainte de fermer leur établissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'offrir 2 mois (Avril-Mai) gratuits à M. Damien MARTEAU, gérant du restaurant « le St-Eloi ».

INFORMATIONS DIVERSES

Suite aux travaux de voirie, un surplus de bitume a été mis en bordure. Ce qui créa une marche chez un administré, le conseil décide de voir sur place pour mettre du voutré pour atténuer cette marche. Un bilan sera fait avec la communauté de communes pour le suivi des travaux.

L'an deux mil vingt, dix juillet, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Claude DARROY, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM Ch. DUPIN, E. CHERON, C. DARROY, A. NASLE, N. COELO Mmes I. THENAISIE, Ch. MARSIGNY, V. PASQUIER, I. DUPONT, M. MARY

Excusés : M. St. DAGUENET qui donne pouvoir à M. C. DARROY

Absents :

Secrétaire : Mme Vanessa PASQUIER

Approbation du compte-rendu du conseil précédent.

Désignation du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales

1. Mise en place du bureau électoral

M. Claude DARROY, maire a ouvert la séance.

Mme Vanessa PASQUIER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie¹.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Marion MARY, M. Alexis NASLE, Mme Christine MARSIGNY, M. Erick CHERON

2. Mode de scrutin

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de nationalité française (L. 286).

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire : 1 délégué et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion** (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés

dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné (art. L. 66 du code électoral).

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

4. Élection des délégués

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c + d)]	10
f. Majorité absolue ²	5

4.2. Proclamation de l'élection des délégués³

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
Claude DARROY	10	Dix

M. Claude DARROY, né le 19/02/1944 à Montmorency

A été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré **accepter** le mandat.

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

4.3. Refus des délégués⁴

Le maire a constaté le refus de aucun délégué après la proclamation de leur élection.

Une nouvelle élection a eu lieu dans les conditions rappelées aux 2 et 3, le nombre de délégués à élire étant égal au nombre de refus, dont les résultats figurent sur un feuillet annexé au présent procès-verbal (ce feuillet reprend les parties 4.1, 4.2 et 4.3).

5. Élection des suppléants

5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	10

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c + d)]	10
f. Majorité absolue ⁵	5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
M. Christian DUPIN	10	Dix
Mme Isabelle DUPONT	10	Dix
Mme Isabelle THENAISIE	10	Dix

5.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu⁶.

M. Christian DUPIN, né le 19/10/1959 à Saint-Calais

A été proclamé élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré **accepter** le mandat.

Mme Isabelle DUPONT, née le 18/08/1972 à Lille

A été proclamée élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré **accepter** le mandat.

Mme Isabelle THENAISIE, née le 16/08/1959 La Chapelle Huon

A été proclamé(e) élu(e) au 1^{er} tour et a déclaré **accepter** le mandat.

5.3. Refus des suppléants⁷

Le maire a constaté le refus de aucun suppléant après la proclamation de leur élection. Une nouvelle élection a eu lieu dans les conditions rappelées aux 2 et 3, le nombre de suppléants à élire étant égal au nombre de refus, dont les résultats figurent sur un feuillet annexé au présent procès-verbal (ce feuillet reprend les parties 4.1, 4.2 et 4.3).

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 10 juillet 2020 à dix-neuf heures et trente minutes, en triple exemplaire⁸, a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les autres membres du bureau et le secrétaire.

COMMISSIONS

Certaines commissions restaient à compléter,

Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé de compléter les commissions suivantes :

Commissions Communales

Electorales : Elu délégué : M. Stéphane DAGUENET Suppléant M. Alexis NASLE

Représentant Préfecture : M. Jean-Yves DENIAU, Suppléants : Mme Fabienne FONTENNE, Mme Isabelle DUPONT

Représentant de M. Le Procureur : M. Raymond FICHE, Suppléants : M. Régis MEUNIER, M. Nicolas COËLO

Commissions Intercommunales

Syndicat d'eau de Bessé sur Braye :

Titulaires : Mme Isabelle THENAISIE et M. Claude DARROY

Suppléants : Mme Christine MARSIGNY et Mme Isabelle DUPONT

L'an deux mil vingt, vingt juillet, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Claude DARROY, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM Ch. DUPIN, St. DAGUENET, C. DARROY, A. NASLE, N. COELO Mmes I. THENAISIE, Ch. MARSIGNY, V. PASQUIER, M. MARY

Excusés : M. E. CHERON qui donne pouvoir à M. Ch. DUPIN

Mme I. DUPONT qui donne pouvoir à Mme I. THENAISIE

Absents :

Secrétaire : M. A. NASLE

Approbation du compte-rendu du conseil précédent.

Désignation des membres de la Commission des Impôts Directs

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne les membres suivants :

Alain BOBET, Christian VIVET, Patrick MEUNIER, Thierry DESHAYES, Christian LAWSON, Jean Max LESOURD, François GEORGET, Jean-Michel DORISON, Patrick COCHIN, Catherine BOULANGER, Adeline GALLAS, Dominique JANVIER, Claude SOUCY, Clémence DAGUENET, Antony PINEAU, Fabrice LEBAS, Jean-Yves BEROUARD, Maryline PILETTE, Robert DUPAS, Jean GABILLARD, Chantal MARIETTE, Pascal BOURREAU, Pierre LEROUX, Jean-Claude TOURTAUD

Subvention ABOI

M. le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu de l'association ABOI pour une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer la subvention de 250€ pour l'année 2020.

Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du rapport d'activité de l'année 2019 remis par M. Le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu la synthèse des séances de travail du Conseil Communautaire, le conseil prend acte du rapport d'activités 2019.

Travaux de voiries

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de demander l'aide départementale pour les travaux de voiries.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner l'autorisation à M. le Maire

Information

Achat d'une sono : nous avons toujours des soucis lors des discours de cérémonies à l'extérieur. Des demandes de devis seront faites pour l'achat d'une nouvelle sono.

Les gens du voyage : Une étude sera faite pour réaménager le terrain pour éviter le passage aux véhicules.

Fleurissement : le conseil propose que les personnes souhaitant faire le concours s'inscrivent. La commission fleurissement doit se réunir.

L'an deux mil vingt, dix-septembre, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Claude DARROY, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM Ch. DUPIN, C. DARROY, St. DAGUENET, A. NASLE, N. COELO Mmes I. THENAISIE, Ch. MARSIGNY, V. PASQUIER, M. MARY

Excusés : M. E. CHERON qui donne pouvoir à M. C. DARROY, I. DUPONT

Absents :

Secrétaire : Mme Vanessa PASQUIER

Approbation du compte-rendu du conseil précédent.

Autorisation d'une convention avec le Département pour l'aide aux travaux suivant le plan de relance

Le Département de la Sarthe suite à la pandémie du COVID-19, souhaite relancer l'économie française. Pour se faire, le Département octroie une participation exceptionnelle à hauteur de 80% sur trois ans pour la réalisation de travaux d'investissement. Pour St Gervais de Vic, le Département de la Sarthe participera pour une somme de 12 000,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil donne l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir discuté, le conseil propose d'aménager le terrain de loisirs pour un premier temps : bloquer le passage de tous les véhicules à moteur.

Un premier devis d'un montant d'environ de 6 000,00€ a été fait par l'entreprise Quentin.

Le conseil après avoir délibéré autorise M. le Maire à signer le devis.

LES TRAVAUX

Terrain de loisirs : Pour éviter le passage à tous véhicules avec ou sans caravane, le chemin a été condamné avec la pose d'une buse côté « la Cruchetière », et de trois buses du côté du pâtis de la Gare.

Un accès pour les interventions aux pompes de la lagune a été laissé

Une réunion de la commission aura lieu le 03/10 pour réfléchir sur l'aménagement et pour établir un projet

Mis en place des déflecteurs sur écluses.

Les frais sont estimés à environ 1 000,00€, pour l'instant le conseil a décidé de ne pas donner suite.

Achat de panneaux de signalétiques

Secteur Riverelle-La Touche : 2 panneaux (1 voie sans issue et 1 Interdit à tout véhicule à moteur)

Signalisation de la salle polyvalente : 3 « Salle Polyvalente » (2 au niveau de la salle et 1 au niveau du stop en bas de la rue l'Abbé Delaunay)

Signalisation de l'Arborétum : 3 panneaux classiques avec flèche.

Plusieurs demandes de devis sont en cours

DIVERS

Eglise : Un tableau a été prêté au Département pour une exposition à l'Abbaye de l'Epau

Employé Communal : notre employé communal est en arrêt depuis plus d'un an, il doit passer une visite médicale à la commission médicale du centre de gestion de la Sarthe courant octobre.

Rallye Cœur de France le 16 septembre : un courrier a été distribué aux riverains pour les prévenir du passage du Rallye.

Eglise : on nous a signalé qu'une croix est descendue et qu'il manque des tuiles suite aux intempéries.

Un bilan sera fait avec un charpentier.

Fleurissement : Sur la place de l'Eglise des pots remplaceront les jardinières déplacées au pâtis de la gare

Au moment de l'élagage de la commune, une liste sera établie. Le chemin de la Jugierie à la Musardièrre sera notamment notifié.

Une visite du patrimoine communal pour le nouveau conseil, est fixée le 17 octobre à 10h.

L'an deux mil vingt, vingt-huit octobre, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Claude DARROY, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM Ch. DUPIN, C. DARROY, St. DAGUENET, A. NASLE, N. COELO, E. CHERON, Mmes I. THENAISIE, Ch. MARSIGNY, V. PASQUIER, M. MARY, I. DUPONT

Excusés :

Absents :

Secrétaire : Mme Vanessa PASQUIER

Approbation du compte-rendu du conseil précédent.

FPIC (Fonds national Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) 2020

Vu les articles L2336-1 et suivant du code général des collectivités territoriales, relatif au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Vu les délibérations n° 20201013 et n°20201014 de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, relative à la répartition du prélèvement du FPIC 2020,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2020, le conseil communautaire a procédé à la répartition du FPIC 2020 suivant la règle du régime dérogatoire dit « libre », de la manière suivante : contribution des communes de 86 000€ (56 000€ + 30 000€), par-rapport au droit commun, au profit de la communauté de communes, puis répartition entre les communes membres :

*En fonction de leur potentiel financier par habitant, pour les 56 000€

*En fonction de leur population INSEE, pour les 30 000€

Ce régime dérogatoire dit « libre » doit être approuvé soit à l'unanimité des membres du conseil communautaire, soit à la majorité des deux tiers avec approbation des conseil municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

La délibération du conseil communautaire n'ayant pas été prise à l'unanimité des membres présents mais à la majorité des deux tiers, les conseils municipaux de chaque commune membre doivent maintenant statuer sur cette proposition de répartition.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision du Conseil communautaire et en conséquence la répartition suivante du FPIC 2020 :

Reversement		Prélèvement	
Part de la Communauté de Communes	152 748 €	Part de la Communauté de Communes	0 €
Part des communes membres	291 497 €	Part des communes membres	-184 269 €
Berfay	9 371 €	Berfay	-2 704 €
Bessé sur Braye	21 319 €	Bessé sur Braye	-40 064 €
Chapelle Huon (La)	10 314 €	Chapelle Huon (La)	-5 872 €
Cogners	4 618 €	Cogners	-1 943 €
Conflans sur Anille	13 433 €	Conflans sur Anille	-4 299 €
Dollon	37 965 €	Dollon	-12 646 €
Ecorpain	7 695 €	Ecorpain	-2 518 €
Val d'Etangson	13 929 €	Val d'Etangson	-4 755 €
Lavaré	20 413 €	Lavaré	-7 475 €
Marolles lès Saint Calais	5 054 €	Marolles lès Saint Calais	-2 933 €
Montaillé	15 073 €	Montaillé	-4 377 €
Rahay	3 619 €	Rahay	-1 700 €
Saint Calais	52 080 €	Saint Calais	-39 745 €
Sainte Cérotte	8 653 €	Sainte Cérotte	-2 445 €
Saint Gervais de Vic	8 728 €	Saint Gervais de Vic	-3 708 €
Semur-en-Vallon	8 474 €	Semur-en-Vallon	-5 239 €
Valennes	6 706 €	Valennes	-3 541 €
Vancé	10 351 €	Vancé	-2 659 €
Vibraye	33 704 €	Vibraye	-35 647 €
TOTAL	444 245 €	TOTAL	-184 269 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la répartition du prélèvement et la répartition du reversement entre l'EPCI et les communes membres.

RPQS 2019 (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif) et rapports d'activité 2019 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

M. Le Maire donne lecture au conseil du rapport annuel et du RPQS du SPANC 2019.

Après avoir délibéré, le conseil a pris acte du rapport annuel et adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif relatif au territoire de l'ex-Pays Calaisien.

Actualisation des loyers du restaurant « Le St-Eloi »

Suite à une relance de la trésorerie concernant l'actualisation annuelle des loyers du restaurant « Le St Eloi », il est demandé au conseil municipal de se positionner en prenant un avenant au bail pour savoir si les loyers seront actualisés annuellement ou bloqués au tarif actuel.

Le conseil à l'unanimité décide de bloquer les loyers au tarif actuel c'est-à-dire 136.29€ pour le logement et 331.26€ TTC pour le bar-restaurant.

Décision modificative

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après

Budget Assainissement

Compte	Somme	Compte	Somme
2315	-250,00 €	28158	+250,00 €
2315	-50,00€	28156	+50,00€
66111	-300,00	6811	+300,00

Après avoir délibéré, le conseil accepte la décision modificative comme présentée ci-dessus.

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

La convention tripartite entre la communauté de communes, L'ANAH et le Département devrait être signée à la fin du mois.

Pour le bon déroulement de ce dispositif, il est nécessaire que chaque commune désigne une personne pour participer au comité de pilotage.

Après discussion, Mme Isabelle THENAISIE est nommée pour participer au comité de pilotage de l'OPAH.

Porte de la mairie

La porte de la mairie étant vétuste, deux devis ont été faits pour la changer. C'est l'entreprise SARL Michaël APPERT qui a été retenue pour un montant de 2 683.20€ TTC.

DIVERS

Terrain de loisirs : Les travaux de terrassement pour le terrain de boules vont être chiffrés ainsi que l'achat de jeux divers. La commission se réunira prochainement pour le projet des jeux pour les enfants et de tables de pique-nique.

Panneaux de lieudits : des demandes de devis sont en cours dans différentes enseignes.

Rue des Hirondelles : une pétition des habitants de la rue des Hirondelles nous a été présentée pour la circulation dangereuse. Le conseil a donné un avis favorable pour qu'un aménagement soit fait. L'idée serait de mettre des panneaux « stop ». Le conseil demande l'aide de l'Atesart pour sécuriser la route.

Restaurant « Le St Eloi » : M. Damien MARTEAU nous a fait une demande pour installer une terrasse à gauche du café. Le conseil municipal a donné un avis favorable et fera le nécessaire pour sécuriser la terrasse.

Lieudit « La Chénaie » : nous avons reçu une demande du propriétaire pour créer une barrière pour faire traverser ces vaches laitières sans danger pour les cyclistes et randonneurs.

Le propriétaire se propose d'acheter les barrières et la commune de les modifier pour créer un portillon dans les deux sens.

Mise en place de la commission bulletin municipal : Mme Marion MARY, M. Christian DUPIN, Mme Isabelle THENAISIE, Mme Isabelle DUPONT, Mme Vanessa PASQUIER et M. Erick CHERON feront partis de la commission.

Le 11 Novembre : Vu la crise sanitaire actuelle et ne pouvant pas se réunir, il a été décidé par l'ensemble des Conseillers d'offrir un cadeau à chaque personne de 65 ans et plus qui réside dans la commune en remplacement du repas du 14 juillet qui devait être reporté au 11 novembre. Une proposition a été faite au Comité des fêtes, qui pour les mêmes raisons a suspendu toutes ses activités, y compris la remise d'un cadeau en fin d'année, de se joindre à la commune. Le Comité des Fêtes a accepté et participera avec la commune aux frais engendrés.

Les agents : suite aux arrêts maladies de nos deux adjoints techniques, la commune a embauché une personne à temps complet en contrat et sera à mi-temps au retour de notre agent titulaire avec la commune de la Chapelle-Huon.

Ancienne salle polyvalente : une étude est en cours afin de démolir l'ancienne salle.

Salle polyvalente de « L'ormeau » : l'entreprise ECP doit intervenir pour un souci de chauffage. (Une rampe de chauffage ne fonctionne plus).

Nouveaux habitants : M. le Maire propose au conseil municipal d'accueillir nos nouveaux habitants et demande des idées pour leur souhaiter la bienvenue.

L'église : une étude sera faite pour des travaux d'entretien dans l'église.

L'an deux mil vingt, quatorze décembre, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Gervais de Vic, se sont réunis sous la présidence de Claude DARROY, Maire de Saint Gervais de Vic.

Etaient présents : MM Ch. DUPIN, C. DARROY, St. DAGUENET, A. NASLE, N. COELO, E. CHERON, Mmes I. THENAISIE, Ch. MARSIGNY, V. PASQUIER, M. MARY, I. DUPONT

Excusés :

Absents :

Secrétaire : Mme Vanessa PASQUIER

Approbation du compte-rendu du conseil précédent.

Renouvellement du contrat Ségilog

M. Le Maire donne lecture du nouveau contrat Ségilog pour renouvellement pour trois ans. Les montants annuels ont augmenté : 1881,00€ HT pour la cession du droit d'utilisation et de 209,00€ HT pour la maintenance et la formation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, le renouvellement du contrat Ségilog pour l'acquisition de logiciels et de prestation de services pour trois ans.

RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) pour la société Orange

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29, Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47, Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité.

DECIDE : 1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2020 :

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	15,013	40,000	55,54	833,82 €
Artères en sous-sol	2,008	30,000	41,66	83,65 €
Emprise au sol	0,500	20,000	27,77	13,89 €
				931,36 €

Indice 2020 1,38853

TOTAL REDEVANCE 2020

931,36 €

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics. 3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323. 4/ De charger M. le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

RPQS su syndicat d'eau de Bessé sur Braye (Rapport annuel du Prix et la Qualité du Service de l'eau)

M. Le Maire donne lecture au conseil du rapport annuel et du RPQS du syndicat d'eau de Bessé sur Braye. Après avoir délibéré, le conseil a pris acte du rapport annuel et adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public.

Travaux aménagement du terrain de loisirs

La première phase correspond à l'aménagement du terrain par l'entreprise Quentin pour un montant de 9065,60€ TTC et l'installation de jeux pour un montant de 8 400,00€ TTC de l'entreprise Mefran Collectivités de Marchéville.

Les entreprises ont été choisies en fonction des montants, de la sécurité et de la proximité.

Concernant la première phase, il restera à installer les jeux courant janvier.

Tarifs des concessions cimetière

Les tarifs des concessions cimetière n'ont pas évolué depuis 2007. La vente de terrain de concession permet d'entretenir le cimetière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs suivants :

Pour une concession de 30 ans, le tarif est fixé à 100€ et pour une concession de 50 ans, le tarif est fixé à 160€.

DIVERS

- Terrain de loisirs : Les travaux de terrassement pour le terrain de boules vont être chiffrés ainsi que l'achat de jeux divers. La commission se réunira prochainement pour le projet des jeux pour les enfants et de tables de pique-nique.
- Toiture église : La partie de la sacristie est à restaurer, trois devis ont été demandés
- Rue des Hirondelles : un aménagement sera fait pour sécuriser la rue. Des panneaux de « stop » seront installés, un arrêté du Maire sera pris.
- Contrat Gaz : un courtier « Opti budget » s'est présenté en mairie pour effectuer un achat groupé avec d'autres collectivités. Pour la commune cela représentera des factures divisées par deux. L'étude est en cours.
- Panneaux des lieudits : un chiffrage est en cours
- Bulletin municipal : il est en cours de réalisation. Suite aux différentes demandes de devis, le conseil décide de valider celui de l'entreprise Gravé à Vibraye pour un montant de 699€HT
- L'association « Les 4 mésanges » : cette association possède une épicerie solidaire et recherche un local pour stocker. Le conseil décide de ne pas donner de suite à la demande.
- FNATH : M. Lhermitte représentant du FNATH sur la commune, remercie le conseil pour l'obtention de la subvention sur l'année 2020.



La Page de la Communauté de communes

- 2020 -

DES VALLEES DE LA BRAYE ET L'ANILLE

Le mot du Président

Rencontre avec Michel LEROY, élu Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille le 16 juillet 2020



Pourquoi étiez-vous candidat à la Présidence de la Communauté de communes ?

Il y a plusieurs raisons à cela : tout d'abord Monsieur Jacky BRETON nous avait fait part de son intention d'arrêter toutes fonctions électives en 2020 après 37 années d'implication sans faille à diverses responsabilités.

Ensuite le fait que de nombreux délégués sortants ne souhaitent pas renouveler leurs mandats. Il me semblait important qu'un élu connaissant à la fois la vie d' élu local (je le suis à Bessé-sur-Braye depuis 2001 dont Maire et Maire-Adjoint depuis 2008) et le fonctionnement de la Communauté de communes se porte candidat.

Quels sont vos projets à court et moyen terme avec la nouvelle équipe ?

Ils sont nombreux !

Les 9 Vice-Présidences sont toutes aussi importantes les unes que les autres. Bien sûr, tout ce qui touche la santé nous préoccupe en premier lieu. Mais aussi l'économie de notre bassin de vie avec le maintien de l'emploi, l'environnement avec l'amélioration énergétique des bâtiments, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, le travail sur la mobilité dans notre territoire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la réflexion sur le Plan climat air énergie, le travail sur la gestion des eaux et enfin la prévention des inondations.

Malgré une année 2020 marquée par la crise sanitaire, qu'en retiendrez-vous ?

Tout d'abord, ce fut une année d'élections locales en mars pour 17 communes puis en juin pour Saint Calais et Vancé. Les Conseillers communautaires n'ont été installés que le 16 juillet au lieu de la mi-avril. Avec le mois d'août, traditionnellement mois de vacances, la reprise de l'activité communautaire n'a pu se faire qu'en septembre. Suite à la crise sanitaire, une kyrielle de mesures d'aides a été mise en place par l'Etat, la Région, le Département, ce qui a provoqué un surcroît de travail au fonctionnement habituel de notre établissement.

Une dernière phrase pour conclure...

Restons avant tout positifs ! La nouvelle équipe communautaire est un bon dosage de nouveaux élus et d'autres plus expérimentés. Une équipe motivée pour la réussite de notre territoire. De plus, nous avons la chance d'être épaulés par un personnel administratif de très haut niveau que je remercie pour son aide précieuse.

Une nouvelle équipe en place

Aux côtés du Président, œuvrent les vice-Présidents. Elus en premier lieu au sein du conseil municipal de leur commune, ils ont choisi de consacrer également de leur temps au territoire.

Présentations :



Françoise LELONG

1ère Vice-Présidente à la Santé

Conseillère municipale de Saint Calais

Conseillère Départementale aux côtés de Dominique LE MENER

Membre de la liste Sénatoriale de Jean-Pierre VOGEL



Élue de terrain, je siège à la commission Solidarité, Autonomie, et Démographie médicale au sein du Conseil départemental, je suis également membre du conseil de surveillance de l'hôpital de St Calais ainsi que du conseil de surveillance de l'EPSM (Établissement Public de Santé Mentale).

J'ai à cœur de mener mon action au plus près des attentes de nos concitoyens, et cela en étroite collaboration avec mes collègues élus municipaux, communautaires ou départementaux, car c'est bien évidemment ensemble que nous pouvons faire avancer les projets structurants pour nos territoires. C'est pourquoi j'ai souhaité prolonger mon engagement pour la démographie médicale en proposant ma candidature comme 1ère Vice-Présidente en charge de la Santé de la Communauté de communes.



Jacques LACOCHE
2ème Vice-Président à l'Economie et à l'Emploi
Maire de Bessé sur Braye



“ Maire de Bessé sur Braye et Vice-Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille depuis huit ans, il m'a paru naturel de me diriger vers le secteur économique compte tenu de ce que j'ai vécu depuis pratiquement deux ans avec la fermeture de la papeterie Arjowiggins. Toutes les démarches qui ont été faites sans succès, m'ont forgé dans le sentiment qu'il fallait être présent et attentif d'autant qu'une grande partie des communes de la Communauté de communes a été impactée.

Ce n'est malheureusement pas la seule industrie concernée. Rien n'est jamais acquis et il convient de rester vigilant à l'égard des commerçants, artisans, et industriels.

La pandémie actuelle me conforte dans cette philosophie car malgré les aides, la situation actuelle est très difficile à supporter tant sur le plan professionnel, financier que psychologique.

Grace à notre intervention commune auprès de Madame GOUREAU Jacqueline, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, notre Communauté de communes a été hissée au rang de Territoire d'Industrie sur qui on compte beaucoup pour trouver des pistes destinées à rendre attractif notre territoire, développer le recrutement des compétences nécessaires à l'épanouissement de celui-ci, innover en bénéficiant de dispositifs en faveur de la transition numérique et tendre vers la simplification des textes réglementaires.

Par ailleurs, hormis cet outil, il convient d'utiliser bien d'autres moyens plus classiques et nombreux mis à notre disposition en faveur des acteurs économiques qui sont à la recherche d'employés notamment, mais dont le manque d'hébergements et de moyens de transport sont un frein supplémentaire à l'embauche.

La tâche n'est pas aisée mais avec l'aide des services de la Communauté de communes, du Département, de la Région, de l'Etat et de divers organismes, il nous est possible d'espérer, par notre action, aboutir à une amélioration du tissu économique.

Malgré le contexte morose évoqué il va falloir progresser ne serait-ce que par petits pas. On marche dans la vie à petits pas pour que l'empreinte devienne un grand pas... ”



Christophe LEDIEU
3ème Vice-Président au Tourisme, à la Communication, à la Culture et au Sport
Conseiller municipal de Vibraye

“ CHRISTOPHE LEDIEU, j'ai 45 ans et je suis né à Tours le 19/10/1975. Papa de trois filles 21, 19 et 10 ans, j'ai grandi à Saint Calais, mais j'habite Vibraye depuis 2005. Je suis PHOTOGRAPHE PORTRAITISTE depuis plus de 25 ans. Après avoir exercé sur Le Mans pendant 17 ans, l'envie de créer mon studio s'est réalisée en 2010 sur la commune de Vibraye. Très vite mon intérêt se tourne vers l'associatif. J'adhère à l'union des Commerçants UVICAPL en qualité de président.

Grâce à l'équipe en place et le soutien de notre municipalité de nombreuses animations voient le jour : Marché Nocturne, Course folle de voitures à pédales, Défilé de mode, Marché de Noël, Brocantes, Animations commerciales, Intervilles, ... Véritable passionné de patrimoine, tourisme et sport c'est tout naturellement que je me présente dans la commission Tourisme à la Communauté de communes. Il est un atout majeur pour notre territoire et nos entreprises, il favorise le développement et suscite l'intérêt à la connaissance de notre patrimoine.

Je suis déterminé à remplir pleinement ma mission pendant la durée de mon mandat et je m'engage à entretenir une seule et unique identité territoriale. ”

Marc MERCIER
4ème Vice-Président aux Finances
Maire de Saint Calais



“ Marc MERCIER retraité, j'ai 67 ans et calaisien depuis 1990. J'ai par le passé occupé pendant une mandature le poste d'Adjoint aux finances à la Mairie de SAINT CALAIS de 1995 à 2001. J'ai été élu Maire de la ville de SAINT CALAIS et Vice-Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille en juillet 2020.

Issu du milieu bancaire, j'ai souhaité m'investir au sein de la Communauté de communes dans la partie financière qui est en lien avec mon expérience professionnelle.

En tant que Vice-Président chargé des finances, j'ai l'intention d'œuvrer dans l'intérêt de la Communauté de communes tout en étant très attentif à la gestion de celle-ci en évitant un endettement trop important et une augmentation de la fiscalité communautaire. ”



Prosper VADE
5ème Vice-Président à la Voirie et aux Travaux
Conseiller municipal de Vibraye

“ Prosper VADE marié deux enfants. Retraité de technicien d'élevage après 40 ans de fonction dans les anciens cantons de Vibraye, Montmirail et Saint Calais, je suis depuis trois mandats maintenant très investi dans la vie locale : Conseiller municipal à Vibraye participant aux commissions travaux et finances. Délégué suppléant, puis Vice-Président et enfin délégué au SMIRGEOMES/SYVALORM.

Délégué et 2ème Vice-Président au Syndicat d'Adduction en Eau potable de la Région de Dollon.

Déjà Vice-Président à la voirie lors du précédent mandat, j'ai présenté ma candidature car je souhaitais continuer le travail commencé. En effet, connaissant bien le secteur et l'ensemble des routes et leur état, cela me permet de prioriser les décisions et surtout ne pas dépasser le budget alloué.

Chaque année, après le recueil des souhaits des communes, je me rends sur le terrain, participe à l'estimation des travaux et accompagne à nouveau l'entreprise retenue sur le terrain avant le réalisable. Mon objectif étant de donner satisfaction à toutes les communes en privilégiant l'urgent.

La périodicité est en moyenne de 10 ans mais peut varier de quelques années en plus ou en moins.

Concernant la partie bâtiments et travaux ; il s'agit du suivi des besoins, des travaux en cours et des contrôles périodiques obligatoires des bâtiments. //

Cindy GAUTIER

6ème Vice-Présidente à l'Action Sociale, la Famille et la Solidarité
Conseillère municipale de Vibraye



// Vibraysienne depuis 2004, maman de trois filles, j'ai rejoint le conseil municipal en 2014 afin d'oeuvrer auprès des écoles et des services jeunesse.

Membre de la commission Petite Enfance également au niveau de la Communauté de communes, ces six années m'ont permis de voir l'importance éducative, sociale, démographique d'offrir des prestations de qualité aux parents, enfants et professionnels de la petite enfance (assistante maternelle et garde à domicile).

Voulant m'investir d'avantage, j'ai été élue Vice-Présidente et j'ai à cœur d'accroître la notoriété et la fréquentation des trois structures (deux rampe et un multiaccueil) qu'offre la Communauté de communes aux habitants des 19 communes qui la composent.

Depuis septembre 2020, un lieu d'accueil Enfant Parents est créé permettant l'animation d'ateliers d'éveil, de rencontres, d'échanges entre les familles, ce qui participe à la socialisation des jeunes enfants et rompt l'isolement de certains parents.

D'autres projets vont suivre comme le développement du numérique dans les écoles, l'harmonisation des services enfance jeunesse, ce sont des points importants pour maintenir l'attractivité de notre territoire rural. //



Benjamin LABURTHE-TOLRA

7ème Vice-Président à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité et aux Transports
2ème adjoint au Maire de Dollon

// Adjoint au Maire de la ville de Dollon et Vice-Président de la Communauté de communes, trésorier du Musée de la musique mécanique, je suis aussi commerçant en activité.

L'implication dans la vie locale qu'elle soit communale ou communautaire, a toujours été un objectif pour, de l'intérieur, faire bouger les choses et améliorer le quotidien de tous les citoyens.

Cette commission a pour vocation de trouver des solutions pratiques afin d'améliorer les transports pour que notre ruralité se sente moins enclavée, mais aussi apporter des solutions modernes pour les entrepreneur(e)s et concrètes en réalisant et promouvant des espaces de co-working ainsi que des Tiers-lieux qui nous l'espérons, pourront sortir de terre bientôt. Ces missions, je les remplis et remplirai en fournissant un travail acharné avec les membres de la commission et les compétences de la CCVBA.

C'est une vision communautaire qui m'anime et c'est celle que je compte insuffler. //

Yvan BOSNYAK

8ème Vice-Président à l'Urbanisme et à l'Habitat
Maire de Semur en Vallon



// J'ai 47 ans. Après une carrière commencée dans l'agro-alimentaire et le commerce, j'ai été élu Maire de Semur en Vallon en mai 2020 puis, dès juillet, Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat à la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Mon engagement est avant tout de servir la communauté qui m'a élu avec le maximum d'efficacité aux côtés du Président et de l'équipe.

Je suis profondément un homme de terrain et de dialogue et m'efforce toujours d'agir avec simplicité et pragmatisme ; je suis heureux de pouvoir représenter par le biais de cette vice-présidence, les petites communes qui me sont chères. En tant que Maire de Semur, avec mon équipe municipale, j'ai pu commencer à développer une dynamique d'écoute et de transparence en communiquant avec les Semurois. Des résultats sont déjà visibles pour les habitants et c'est toute ma fierté.

Pour la Communauté de communes, j'ai la même implication et la même exigence de résultat. Nos intérêts et les enjeux de nos communes sont totalement liés et le dialogue est capital pour pouvoir aboutir à des décisions qui reflètent notre intérêt commun. Les sujets ne manquent pas et un travail important nous attend autour des problématiques de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et d'amélioration de l'habitat.

Je me réjouis que nous puissions compter au sein de notre EPCI des collaboratrices et collaborateurs très compétents. Nous allons donc travailler avec toutes les parties prenantes, qu'elles soient locales ou nationales, notamment au sein des comités de pilotage mis en place, pour concrétiser les projets et enrichir les démarches qui ont été lancés par nos prédécesseurs.

Le bien commun est ce qui nous lie, nous élus, avec les habitants de nos communes et nous ne pouvons pas décevoir ceux qui nous ont fait confiance. //



Philippe LEBERT

8ème Vice-Président à l'Environnement et au Développement Durable

Maire de La Chapelle Huon



Philippe Lebert, retraité, 67 ans, Maire de la commune de la Chapelle Huon.

La commission dont j'ai la charge à la Communauté de communes se compose de la GEMAPI (aménagement des cours d'eau), des ordures ménagères, de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de la transition énergétique et écologique.

Cette commission correspond à mes convictions qui sont proches de la nature. Essayons de la préserver et de la laisser à nos enfants comme nos parents nous l'ont léguée.

La tâche principale de ce mandat sera d'entretenir et d'aménager certains cours d'eau. Je suis convaincu que c'est une commission enrichissante et indispensable pour préserver notre avenir.



Les représentants dans vos communes

Pour compléter cette équipe, dans chacune des communes du territoire VBA, des représentants ont été élus pour siéger au sein du Conseil Communautaire.

Berfay	Louis POTTIER <i>Jacky LEDRU (suppléant)</i>	Bessé sur Braye	Jacques LACOCHE Jean-Pierre MARIAIS Annie NELET Michel LEROY Isabelle THOIREY
La Chapelle Huon	Philippe LEBERT Christian BORDEAU		
Conflans sur Anille	Renaud GAUTHIER Jean-Luc CHABILLANT	Cogners	Michel CHERON <i>Annick KEMP (suppléante)</i>
Ecorpain	Sébastien MORIN <i>Thierry GAUDIN (suppléant)</i>	Dollon	Xavier JAMOIS Eléonora STERBA Benjamin LABURTHER-TOLRA Jean-Pierre MARTEL
Lavaré	Nicolas MASSE Nicole BRIGANT		
Marolles les Saint Calais	Annie JUMERT <i>Annick BRUNEAU (suppléante)</i>	Montaillé	Sergine PRIEUR Jean-Claude PLUT
Rahay	Isabelle DAVID <i>Sylvie PASQUIER (suppléante)</i>	Saint Calais	Marc MERCIER Françoise LELONG Didier METAIS Catherine MENU Jean Philippe PITOU Françoise HAUSSON Christophe NICOLAY
Sainte Cérotte	Yves FOUCAULT <i>Régis GUILLOCHON (suppléant)</i>		
Semur en Vallon	Yvan BOSNYAK <i>Claude BOBLET (suppléant)</i>		
Saint Gervais de Vic	Claude DARROY <i>Christian DUPIN (suppléant)</i>	Val d'Etangson	Patrick GREMILLON Candy RENARD
Valennes	Nadine MERCIER <i>Thierry VICTOR (suppléant)</i>	Vancé	Hubert PARIS Caroline BOURGOIN <i>(suppléante)</i>
Vibraye	Dominique FLAMENT Prosper VADE Aline GARREAU Cindy GAUTIER Martine GERMAIN Christophe LEDIEU <i>Anne-Marie ROUGET (suppléante)</i> <i>David CHAMBRIER-GILLOT (suppléant)</i>		

Nous voudrions tout d'abord remercier et féliciter Gilles PILETTE pour tout l'excellent travail effectué pendant toutes ces années de Présidence à la tête de notre club.

Après un très bon début de championnat la saison dernière, la crise sanitaire nous a stoppé dans notre élan, Cette crise nous a impacté tant sur le plan sportif puisque la saison de football s'est arrêtée début mars, mais surtout notre choucroute de la mer et notre vide grenier n'ont pas eu lieu.

La saison 2020-2021 est repartie avec un nouveau bureau et quelques nouveaux joueurs sont arrivés. L'équipe vétérane avec un groupe de 23 joueurs connaît un début de saison difficile du fait d'un championnat d'un niveau supérieur. Au moment où j'écris cet article notre championnat est de nouveau stoppé par la crise sanitaire.

La choucroute de la mer, le vide grenier et les calendriers sont toujours au rendez-vous cette année, Nous souhaitons vivement recréer une équipe Senior pour la prochaine saison, n'hésitez pas à nous rejoindre dans notre club où il fait bon vivre.

Remerciements à la municipalité pour l'entretien de nos installations et de son soutien, à nos sponsors fidèles et indispensables et aux Gervaisiennes et Gervaisiens,

VIVE L'USG

Laurent BINET, Président

Composition du bureau :

Président d'honneur : Claude DARROY
 Président : Laurent BINET
 Vice-Président : Régis MEUNIER
 Secrétaire : Franck MARY
 Secrétaire-Adjoint : Thierry GRANGER
 Trésorier : Thierry DEROUIN
 Trésorier-Adjoint : Laurent TOURNEBOEUF



Membres du bureau : Edith MEUNIER, Jean-Yves DENIAU, Jean-Yves BRETON, Jean-Pierre LOYER, Claude CROSNIER, Marc MAUCLERC, Bernard STEVAND, Gilbert DUBRAY, Jean-Noël CHARTRAIN

Dates à retenir : Dimanche 24 janvier 2021 : Galette des Rois
 Samedi 20 mars 2021 : choucroute de la mer
 Samedi 24 juillet 2021 : Vide grenier





Association Sarthoise d'Anciens Combattants d'Afrique du Nord

2020 fut une année sombre pour notre association.

Absence à la cérémonie du 8 Mai, les drapeaux ne devaient pas être portés par des personnes âgées. Nous avons participé à la cérémonie du 14 juillet avec les drapeaux mais pas d'adhérents le nombre de présents étant limité.

11 novembre en comité restreint deux drapeaux et 4 membres du conseil municipal.

Aucune manifestation festive et pourtant 2020 est l'année de notre 50^{ème} anniversaire de notre association.

Note association fut créée en janvier 1970 et notre drapeau nous a été remis le 27 avril de la même année par Monsieur Jacques CHAUMONT, député à l'époque.

4 de nos anciens d'AFN nous ont quitté sans que nous ayons pu assister à leur sépulture aucune présence confinement oblige.

Nous ne regardons que le passé car l'avenir est imprévisible.

Le Président,

Michel VENOT

Générations Mouvement Les Aînés Ruraux



Club de Saint Gervais de Vic
Mairie de St.Gervais de Vic
72120 Saint Gervais de Vic

Une année dont on se souviendra, malgré tout notre club a organisé avant le 1^{er} confinement une rencontre de tarot en janvier, et un concours de belote en février ainsi qu'un voyage déjeuner spectacle le mercredi 4 mars 2020, journée Russe à l'Auberge de la Caverne Sculptée à Dénéze-sous-Doué.

Tout s'est bien déroulé dans une ambiance conviviale et chaleureuse avec une très bonne participation.

Après ce voyage spectacle en raison de la conjoncture actuelle, toutes nos activités prévues ont dû être annulées. Que nous promettent les jours à venir ?

Nous espérons une meilleure année 2021 pour partager nos moments de convivialité avec vous tous. Prenez soin de vous.

Cordialement,

Présidente du Club,

Catherine BOULANGER

Une année 2020 bien triste,

Le comité des fêtes a dû annuler sa randonnée pédestre à cause d'une météo très pluvieuse.

Ensuite comme tout le monde le sait avec l'épidémie de la COVID-19, le comité des fêtes n'a pu organiser ses manifestations prévues tout au long de l'année.

Le comité des fêtes a toutefois octroyé une somme d'argent d'un montant de 400€ à la municipalité afin de participer aux paniers garnis attribués aux ayants droit.

Remerciements à la municipalité, aux membres du comité des fêtes.

Face aux incertitudes, aucune date n'a été prise pour l'année 2021. Nous attendons de voir venir une situation sanitaire sereine et toutes les autorisations gouvernementales.

Dans ce contexte particulier, le comité des fêtes souhaite à toutes et à tous une bonne année 2021.

Prenez soin de vous et de vos proches.

La Présidente,

Mme Fabienne MEUNIER



Groupement de défense Contre les Organismes Nuisibles

Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles

Compte rendu de la saison de chasse "2019 - 2020" contre les nuisibles :

1 mâle renard pris au collet	23 juillet 2019
1 femelle renard prise dans une cage	31 juillet 2019
1 mâle renard pris dans une cage	10 août 2019
1 mâle renard pris dans une cage	16 septembre 2019
1 fouine prise dans une cage	26 septembre 2019
1 femelle renard prise à la chasse	30 septembre 2019
1 fouine prise dans une cage	4 octobre 2019
1 mâle renard pris dans une cage	20 octobre 2019
1 Putois à la chasse pris avec les Fox	20 octobre 2019
1 fouine prise dans une cage	22 octobre 2019
1 femelle renard prise à la chasse	23 novembre 2019
1 mâle renard pris dans une cage	2 décembre 2019
1 mâle renard pris dans une cage	6 décembre 2019
1 femelle renard prise à la chasse	13 décembre 2019
1 mâle renard pris dans une cage	16 décembre 2019

1 femelle renard prise à la chasse	18 décembre 2019
1 Blaireau, en déterrage	23 décembre 2019
1 mâle renard pris dans une cage	24 décembre 2019
1 mâle renard pris dans une cage	1 janvier 2020
1 mâle renard pris au collet	11 janvier 2020
1 femelle renard prise au collet	12 février 2020
1 femelle renard prise dans une cage	11 mai 2020
2 Petits renards pris dans une cage	13 mai 2020
4 Petits renards, en déterrage	15 mai 2020
2 Petits renards, en déterrage	16 mai 2020
1 femelle renard prise dans une cage	17 mai 2020
3 Petits renard, en déterrage	26 mai 2020
4 Blaireaux dont la mère, en déterrage	29 mai 2020
1 fouine prise dans une cage	17 juin 2020

En totalité :

96 Corneilles - 29 Renards - 4 Fouines - 1 putois - 5 Blaireaux - 16 Raçondins - 18 Rats musqués

Une saison "2019 - 2020" compliquée avec la COVID-19. Une régulation tardive, car c'est au printemps le moment propice pour les déterrages.

Nous avons connaissance de 2 nichées sur le mois d'avril 2020, ils ont pris la clé des champs car avec la COVID-19, le déterrage était interdit. La réouverture était le 11 mai 2020, un peu tard pour nous, mais on a eu de la chance quand même, en trouvant des nichées tardives, ce qui a fait la joie des Fox ainsi qu'un résultat de régulation correct.

3 déterrages = 9 Petits renards et 2 déterrages = 5 Blaireaux.

Au niveau des dégâts pour cette saison "2019 - 2020", 2 poulaillers ont été touchés. Une centaine de volailles toutes confondues, massacrées par des renards et des fouines, chez trois habitants de Saint-Gervais-de-Vic, Je vous laisse imaginer cette mauvaise surprise au matin.

Concernant le déterrage, je remercie mon équipage pour le courage et la volonté, aussi je n'oublie pas mes petits Fox pour leur détermination à localiser les nuisibles. N'hésitez pas à nous prévenir si vous avez des nuisibles chez vous.

Nom de l'équipage : "Gervaisien"

Maître de l'équipage : "Dominique Broute"

Membres de l'équipage : "Pascal Nadreau", "Fabien Daguenet", "Jean Yves Surget", "Kevin Carré", "Tony Carré", "Michel Niel", "Sébastien Vivet" et "Nicolas Broute".



Composition du Bureau :

Président :	Dominique Broute
Secrétaire :	Jean yves Surget
Trésorier :	Fabien Daguenet

Membres :

Nico Yves
Pascal Nadreau
Thierry Deshayes
Sébastien Vivet

Le Président : Dominique Brouté
Tél : 06 79 07 84 73

Merci à tous de votre confiance au niveau du GDON.



Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

Association des accidentés de la vie

Section de Saint-Calais

La **Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des handicapés** (FNATH) a été créée en 1921 et est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

C'est un élan de solidarité qui a donné naissance à la **FNATH**, l'**association des Accidentés de la Vie**, en 1921, quand des hommes et des femmes courageux ont voulu agir contre les conditions de vie misérables des victimes d'accidents au travail. Leur détermination a très vite porté ses premiers fruits, et la solidarité n'a pas faibli, au contraire. Dès 1927, l'association a pris en charge la défense de tous les accidentés, du travail ou civils.

Au cours de ces 85 années, chaque succès obtenu est une victoire de la solidarité, et un espoir pour les accidentés.

L'association des accidentés de la vie peut vous venir en aide en cas d'accident de travail, maladies professionnelles, accident de circulation, accident de la vie privée, maladie, handicap.

La FNATH ne se contente plus de soutenir les accidentés, mais les accompagne dans toutes leurs démarches du quotidien.

L'association peut vous aider à constituer un dossier avec un médecin expert, auprès de personnes compétentes et spécialisées, vous représenter et vous défendre devant les juridictions compétentes.

N'hésitez plus, contactez-nous...

Jackie LHERMITTE

FNATH, 3bd Robert Jarry, 72000 Le Mans

Section de Saint-Calais : 02 43 35 09 21

Siège social : 3, rue du Dr Ollivier
 72120 SAINT CALAIS
 Tél. 02 43 63 00 54
 Portable : 06 76 86 77 91
 E-Mail : anille.braye@wanadoo.fr
 Site internet : www.aboi72.com



L'Anille Braye Omnisports Intercommunal, C'est...en quelques lignes....

Une association omnisports composée de 16 sections sportives avec des activités que vous pouvez pratiquer à l'année :

ATHLETISME	06 80 68 18 56	MUSCULATION	06 42 51 26 80
BADMINTON	06 87 59 65 28	NATATION	06 48 39 77 62
BASKET	06 07 90 65 49	PETANQUE	07 82 25 81 07
CYCLISME	06 30 73 76 80	ROLLER	06 15 75 61 53
GYM & MARCH	06 68 78 27 57	SPORT BOULES	02 43 35 26 37
GYM SPORTIVE	06 95 53 34 02	TENNIS	06 29 93 95 35
JUDO	06 65 75 14 06	TENNIS DE TABLE	06 50 72 42 96
KARATE	06 71 47 11 09	TRIATHLON	06 68 59 39 75

- 1147 licenciés lors de la précédente saison 2019/2020
- des activités qui fonctionnent sur Saint Calais et/ou Bessé / Braye
- 10 salariés dont 4 en CDI Temps Plein

L'ABOI, c'est aussi des activités & des organisations de promotion de la pratique sportive pour tous...

Anim'Sports Santé : défi lancé en 2019... Programme d'activités (cycles de gym, marche, tennis rebonds, pilates...) proposé le mardi matin de 10h30 à 11h30 dans une commune de la VBA,

Navette à la sortie des écoles : défi lancé en 2017... L'ABOI va chercher l'enfant à 16h30 à la sortie de l'école, les parents venant le récupérer sur le lieu de l'installation sportive.

Base de loisirs : défi lancé en 2015... Possibilité de louer KAYAK, STAND-UP PADDLE, PEDALOS, WATERBALL & KATASKI les week-ends et jours fériés de juin à août,

Anim'Sports Adultes : défi lancé en 2015... Pratique sportive durant les vacances scolaires par des cours collectifs de Gym Vitalité, Gym Stretch, Gym Urbaine, Pilates, Circuit Training soit en matinée (9h30 à 10h30), soit en soirée (19h à 20h).
 proposer des séances de coaching individuel ou en petit groupe.

Formation Secouriste PSC1 : défi lancé en 2009 ... Proposition de formations PSC 1 (Prévention et Secours Civique niveau 1). Une formation sera proposée au printemps.

La Fête de l'ABOI : défi lancé en 2005... Accueillir les 600 enfants des écoles primaires du territoire en journée, puis le grand public en soirée .

L'accueil de stages sportifs : défi lancé en 2004... Accueillir chaque année entre 6 et 10 stages de comités départementaux, ligues régionales ou clubs.

Sports Découverte : défi lancé en 2003... Proposition d'une section « multisports » sur le calendrier scolaire aux enfants de Grande Section & CP de découvrir puis choisir son sport préféré.

Les ANIM'SPORTS JEUNES : défi relevé en 1999 ... Activités sportives de vacances proposées pour des jeunes de 6 à 14 ans, habitant le territoire communautaire ou non.

Le Triathlon de Saint Calais : défi relevé en 1989... Maintenant connue et reconnue bien au-delà du département, l'épreuve se déroule sur 2 jours fin juin, avec une volonté de développement tout en gardant une place importante aux sportifs non licenciés triathlon : sportifs locaux et partenaires. La 32ème édition devrait avoir lieu le 19 et 20 juin 2021.

La Marche au profit de la Ligue Contre le Cancer : défi lancé en 2010...

Organisée le 4 octobre dernier à Montaille, record de marcheurs (525) et de dons (5950 €).

Pour info :

HISTORIQUE DES RANDONNEES PEDESTRES ABOI				
			Nbre de marcheurs	
2020	MONTAILLE	11ème édition	525	34.150 €
2019	VANCE	10ème édition	265	5.950 €
2018	ECORPAIN	9ème édition	370	3.000 €
2017	MAROLLES LES ST CALAIS	8ème édition	370	3.850 €
2016	SAINT CEROTTE	7ème édition	425	3.500 €
2015	RAHAY	6ème édition	420	3.500 €
2014	ST GERVAIS DE VIC	5ème édition	325	2.600 €
2013	COGNERS	4ème édition	290	2.700 €
2012	LA CHAPELLE HUON	3ème édition	315	2.500 €
2011	EVAILLE	2ème édition	220	2.162 €
2010	SAINT CALAIS	1ere édition	250	2.270 €
			310	2.118 €
Moyenne :				3.105 €

Quelques infos complémentaires :

42 licenciés de ST GERVAIS sur les 1047 de la saison 2019/2020

42 licenciés répartis dans 13 des 16 sections de l'ABOI

14 femmes (33%) + 28 hommes (67%)

23 de + de 18 ans (55%)

19 de - de 18 ans (45%)





- 3 centres à votre disposition : Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye
- une équipe pédagogique composée de 18 professeurs spécialisés
- des professeurs intervenants dans les écoles du territoire
- une programmation annuelle d'animations et de concerts

Retrouvez-nous sur notre site internet : emibscv.fr
ou sur facebook : www.facebook.com/emibscv/

CÔTÉ MUSIQUE

(dès l'âge de 2 ans aux adultes)

Parcours Parent-Enfant, Eveil Musical, Initiation à la Formation Musicale, Apprentissage d'un Instrument, Chorales, Orchestres, Musiques Actuelles ...



CÔTÉ THÉÂTRE

(du CP aux adultes)

Enfants, Adolescents, Adultes ...
Venez découvrir l'univers du théâtre avec Vanessa Lilian !

ACCOMPAGNEMENT MUSICO-PRÉNATAL

(dès le 7^{ème} mois de grossesse)

Créer un premier lien de communication et de bien-être entre la future maman et son bébé



Photos : (Freeptik) Jcomp, Kireyanok_Yuliya



Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye

Renseignements au **02.43.35.04.05.**

Centre Artistique Intercommunal Jean François
36bis rue de la Cornillère, 72120 Saint Calais
emi.besse.stcalais.vibraye@orange.fr



OFFICE DE TOURISME DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE



L'Office de Tourisme vous aide, tout au long de l'année, à organiser votre séjour sur le territoire des Vallées de la Brayе et de l'Anille. Besoin d'idées sorties, activités, d'informations pratiques ? N'hésitez pas à nous rendre visite. Nous sommes également à votre écoute pour vous assister dans la préparation de vos week-ends en Perche Sarthois, en Sarthe, en France et ailleurs.

Près de 2800 places réservées et/ou vendues pour le Quai des Arts. (Billetterie à Vibraye)

LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La location de VAE a été reconduite en 2020. Pour la 1ère fois, un partenariat avec Cycle Val d'Huisne à la Ferté Bernard a permis à l'Office de bénéficier de 4 vélos supplémentaires en plus des 2 vélos mis à disposition par le Pays du Perche Sarthois. De ce fait, 4 vélos étaient disponibles à St Calais jusqu'à fin septembre. La nouveauté a été d'en proposer 2 à l'Office de Vibraye. La location de vélos électriques, devenue un service incontournable sera de nouveau reconduite pour la saison 2021.



TOTE BAG

L'équipe de l'Office de Tourisme a sorti un nouveau produit au sein de sa boutique : un joli tote bag à l'effigie des Vallées de la Brayе et de l'Anille.

L'objectif de ce sac fourre-tout est de mettre en valeur les richesses de notre territoire ainsi que ses acteurs touristiques. Disponible à 6,50€ à l'Office de Tourisme à St Calais et à Vibraye, à Bessé Initiatives, à la boutique de l'Hôtel d'Angleterre à St Calais, à la Cidrerie Distillerie Pelletier à la Chapelle Huon, à la médiathèque de St Calais, à la librairie de Vibraye ainsi qu'à la Guichardière à Dollon, n'hésitez pas à venir l'acheter et à nous aider à promouvoir notre beau territoire.

Près de 150 tote bag ont été vendus depuis sa sortie en août



CARTE TOURISTIQUE

En 2020, nous avons travaillé sur la création d'une carte touristique des Vallées de la Brayе et de l'Anille que vous pourrez venir retirer à l'Office de Tourisme à partir du printemps 2021.

Près de 1500 contacts (malgré 2 mois de fermeture liée à la COVID-19)
75% accueil physique
80% de sarthois
10% de parisiens

SALON DE L'AGRICULTURE

Présence de l'Office de Tourisme tout au long du salon de l'agriculture pour promouvoir les Vallées de la Brayе et de l'Anille à l'aide de notre nouvelle plaquette «Se mettre au vert».



Plus de 300 produits vendus en 2020 !

BOUTIQUE

L'Office de Tourisme a réaménagé son espace boutique dans ses locaux et les projets se poursuivront en 2021 avec l'arrivée de nouveaux produits. Sont à l'étude un projet de coffret dégustation de produits locaux et une déclinaison de cartes postales. Vous pourrez trouver au sein de la boutique : guides rando, cartes, produits du terroir local (cidre, jus de pommes, miel, rillettes) mais également la nouveauté 2020, le tote bag à l'effigie du territoire.





Le Pays du Perche sarthois créé en 1995, regroupe quatre communautés de communes (les Vallées de la Braye et de l'Anille, l'Huisne sarthoise, le Gesnois Bilurien et le Maine Saosnois) pour une population de près de 85 000 habitants. Il a reçu en 1998 le label « pays d'art et d'histoire », distinction partagée qu'avec un seul des quatre autres Pays de la Sarthe : la Vallée du Loir. Ce titre lui permet de bénéficier de crédits supplémentaires mais l'oblige en contrepartie,

à assurer des missions en plus grand nombre et plus développées donc à garantir une meilleure qualité de prestations vis-à-vis de la population locale et les visiteurs.

Le Pays a des missions très diverses mais il est surtout connu pour ses activités en matière de tourisme et de valorisation du patrimoine. Son domaine d'action est très large : visites guidées, établissement de visites découvertes, de parcours de randonnée (à pied, en vélo, en kayak sur l'Huisne), de circuits pour les groupes ou les visites individuelles ainsi que la promotion des sites. Des animations sont également menées au profit des scolaires allant de visites sur sites à la participation à des ateliers. Il assure la promotion de notre territoire en participant à de nombreux salons dont certains nationaux. Les acteurs économiques ne sont pas oubliés et peuvent bénéficier de formations ou d'aides matérielles ponctuelles. Il achève actuellement l'inventaire de douze bourgs du Pays et la restitution concernant Semur en Vallon vient d'être effectuée.

Toutefois, il assure bien d'autres fonctions plus administratives et beaucoup moins connues du public mais très importantes par leur impact économique comme le montage et le suivi de dossiers d'obtention de subventions ainsi que la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale SCOT (pour la vallée de la Braye et de l'Anille et l'Huisne sarthoise).

En matière de subventions accordées aux collectivités locales et aux entreprises, il intervient pour la mise en œuvre du programme européen Leader, des contrats de Plan Etat Région, Territoires –Région, Ruralité et d'aide à la Modernisation.

Le pays s'est également saisi depuis trois ans de la mission de développement des circuits alimentaires de proximité en mettant en relation les cantines avec des producteurs locaux.

Enfin, le SCOT est en cours de rédaction. C'est un projet d'aménagement du territoire avec une approche beaucoup plus large que celle du PLUI et qui intègre l'environnement, la qualité de l'habitat, la mobilité et l'aménagement commercial. Son application est prévue pour vingt ans.

En conclusion, il convient d'évoquer les principaux projets que le Pays du Perche sarthois compte mettre en œuvre au cours de ce mandat de six ans qui vient de débuter. En premier lieu, afin de mieux mettre en valeur le corridor vert et écologique de l'Huisne, le Perche Sarthois œuvre pour développer des parcours de pratique du canoë-kayak tout au long de la rivière, et notamment entre Connerré et St Mars la Brière. Plusieurs villes (dont des villes extérieures comme Nogent le Rotrou et le Theil) ainsi que l'organisme Sarthe tourisme ont manifesté leur vif intérêt pour cette action. Des sorties « vertes » seront également proposées, notamment la zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique de Tresson. La rédaction d'un document recensant les personnalités célèbres ayant fréquenté notre territoire sera proposée aux différentes instances de décision du Perche Sarthois. En matière de patrimoine, un circuit des trois manoirs (en Gesnois Bilurien) devrait être créé, il alternerait avec le circuit annuel des trois églises.

Le président, Pierre Cruchet.

Liste des membres du Bureau du Perche Sarthois, élus le 26 octobre 2020 :

M. Pierre CRUCHET, Président, 1^{er} adjoint au maire de Saint Maixent

collège des Vice-présidents

M. Dominique LE MENER, Président du Conseil départemental de la Sarthe

Mme Géraldine VOGEL, Maire de Beaufay

M. Didier REVEAU, Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

M. Michel LEROY, Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

M. Anthony TRIFAUT, Maire de Montfort le Gesnois

M. Willy PAUVERT, délégué aux contractualisations, Maire de Théligny

M. Gilles de GALARD, délégué à l'environnement et du cadre de vie, Conseiller municipal de Saint Célerin

M. Yvan BOSNYAK, délégué au SCOT et au PCAET, maire de Semur en Vallon

collège des membres du Bureau

M. Jean-Marie BOUCHÉ, Conseiller municipal de Bouloire

M. Michel COUDER, Maire de Courcival

M. Christophe LEDIEU, Conseiller municipal de Vibraye

Mme Michèle LEGESNE, Maire de Saint Aubin des Coudrais

L'ADMR de Saint-Calais

propose des services pour tous, toute la vie et partout !



L'ADMR est à votre service depuis plus de 70 ans en Sarthe. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose différents services déclinés en quatre pôles pour mieux vivre chez soi au quotidien :

- **Enfance et parentalité**
 - Apporter un soutien dans le quotidien des familles confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables
 - Garde d'enfant
- **Accompagnement du Handicap**
 - Accompagner des personnes adultes et enfants en situation de handicap dans les gestes de la vie quotidienne
- **Services et soins aux seniors**
 - Apporter un soutien dans les actes de la vie quotidienne pour des personnes âgées
 - Mise en place d'une Téléassistance (Filien ADMR)
- **Entretien de la maison**
 - Réaliser l'entretien du logement et du linge

L'ADMR recrute des employés de ménage, assistants de vie, et aides-soignants. Ces métiers nécessitent un bon relationnel auprès d'un public fragilisé, des capacités d'autonomie, d'écoute et d'adaptation.

« Prendre soin des autres est le cœur de notre métier »

Venez rejoindre nos équipes ! Envoyez votre candidature à : recrutement@fed72.admr.org.

L'ADMR est un acteur du développement local : créateur d'emplois de proximité et de lien social.

La Maison des services ADMR " Perche Sarthois " L'ADMR de Saint-Calais est présente sur :

11 Place Cardinal Dubois
72120 SAINT CALAIS
02 43 35 99 58

Horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi : 9h - 13h
Mardi : 14h – 16h30
Jeudi : 9h - 13h et 14h - 16h30
Mercredi : fermeture

www.admr72.fr

Bessé sur Braye	Montaillé
Bouloire	Rahay
Cogners	St Calais
Conflans sur Anille	St Gervais de Vic
Ecorpain	Ste Cerotte
Evaillé	Ste Osmane
La Chapelle Huon	Tresson
Maisoncelles	Vancé
Marolles les St Calais	

Familles Rurales devient Familles de la Sarthe.

La Fédération Départementale change de nom, de logo, de Présidente et devient :

Fédération Départementale Familles de la Sarthe.

Familles de la Sarthe à travers sa nouvelle dénomination sociale et sa nouvelle identité visuelle, continue d'asseoir ses valeurs et d'affirmer ses aspirations sur le territoire Sarthois. Tout en restant au 34 rue Paul Ligneul, elle continue à puiser sa force dans son histoire qui s'écrit depuis 1945.

Familles de la Sarthe, par son maillage sur le département de la Sarthe, avec ses nombreux partenaires continue d'être à l'écoute et de répondre aux attentes de toutes les familles adhérentes, notamment à travers ses associations locales qui assurent la proximité et ses structures départementales qui portent les agréments pour les services à la personne.

Familles de la Sarthe a la volonté de s'inscrire dans la continuité de ses actions envers les familles adhérentes. Ainsi pas de changement pour les activités :

- de garde d'enfants,
- d'Entraide Familiale,
- d'activités culturelles,
- d'activités de loisirs.
- de Soutien à Domicile,
- du réseau Voisineurs,
- de portage de repas.

Familles de la Sarthe et son Conseil d'administration ont élu Françoise REMBOTTE, en qualité de Présidente en septembre 2020. Elle est issue du terrain associatif et a été bénévole au sein d'une association locale dont elle a assuré la Présidence une dizaine d'années.

Françoise REMBOTTE et son Conseil d'administration ont pour objectif de rebâtir un projet associatif moderne, dynamique, innovant en faveur des familles et répondant aux évolutions de la société actuelle.

Contact presse : 02 43 39 75 13 – Catherine Gautier

Courriel : famillesdelasarthe@gmail.com

Familles de la Sarthe - 34 rue Paul Ligneul 72015 LE MANS CEDEX2

L'association RESO'AP

Lance son appel à Bénévoles



Fondée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Mayenne-Orne –Sarthe et Générations Mouvements, RESO'AP (Réseau social d'aides à la personne) intervient en milieu rural et urbain afin de proposer des services d'accompagnements à domicile et hors domicile, assurés par un réseau de bénévoles de proximité. Maintenir l'autonomie des personnes isolées n'ayant aucun moyen de transport pour se rendre à un rendez-vous médical, pour faire ses courses, pour rendre visite à un proche, ou rompre l'isolement social en rendant visite à domicile, telle est la volonté de l'association RESO'AP.



Si vous disposez d'un peu de temps libre, venez nous rejoindre et devenez bénévole, sans engagement, c'est vous qui fixez le cadre des accompagnements en fonction de vos disponibilités. Vous avez la liberté d'accepter ou de refuser un accompagnement. Vous êtes couvert par l'assurance de l'association et vous recevez 0,32€/km de votre domicile (aller et retour).

Contactez le 02.43.39.44.49

Du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H 30

contact@resoap.fr

www.resoap.fr avec notre page Facebook



"Libres d'être actifs"

C'est ce que nous vous proposons de rester, en toute sécurité et en toute confiance !

VOUS SOUHAITEZ RESTER CHEZ VOUS ET CONTINUER À MENER DES ACTIVITÉS COMME BON VOUS SEMBLE EN TOUTE SÉCURITÉ ?

Découvrez nos offres de téléassistance à domicile :

Présence Verte est le partenaire de votre autonomie depuis près de 30 ans. Créée par la Mutualité Sociale Agricole, Présence Verte propose les solutions de téléassistance les mieux adaptées à votre rythme de vie.

Vous pouvez nous contacter:

Présence Verte Mayenne-Orne-Sarthe : 30 rue Paul Ligneul 72000 Le Mans

Tél : 02 43 39 43 16 / Mail : contact@presenceverte-53-61-72.fr / Ouvert de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

<https://www.presenceverte.fr/agences/presence-verte-mayenne-orne-sarthe-le-mans/>



1
DÉCLENCHEMENT ET APPEL
Une chute, un malaise...
J'appuie sur mon médaillon



2
DIALOGUE
L'appel est pris en charge
par la centrale d'écoute
Présence Verte



3
INTERVENTION
Présence Verte prévient
mes proches ou les secours
si nécessaire



**La téléassistance
notre métier**

A partir de
13€/mois
*sous réserve
du crédit d'impôt

www.presenceverte.fr

Tél. : 02 43 39 43 16



Présence Verte Mayenne Orne Sarthe



LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS : MODE D'EMPLOI !

L'action engagée par le Conseil départemental, permettra à tous les Sarthois d'avoir accès à une connexion Internet Très Haut Débit, d'ici la fin 2022, grâce au réseau de fibre optique départemental.

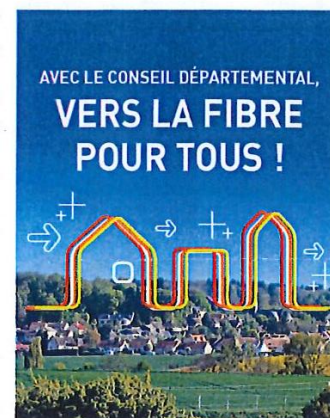
Avec 250 communes sarthoises impactées, sur 341 concernées, dont 122 couvertes à plus de 80 %, la Sarthe se positionne aujourd'hui comme le département le plus avancé des Pays de la Loire en matière d'accès à la fibre optique.

En choisissant de raccorder en priorité les territoires les plus isolés, le Conseil départemental confirme sa volonté de participer à la transition numérique actuelle. Cela a été rendu possible grâce aux financements du Département et des Communautés de communes, avec le soutien de la Région, de l'Europe et de l'État.

La fibre pour quels usages ?

La fibre permet, en simultané, tous les usages en un même point. Télétravail, divertissement, télé-médecine, visios... avec la fibre, plus de problèmes de connexion ! Les treize opérateurs présents sur le réseau proposent des offres, à chacun de choisir celle qui lui paraît le mieux adaptée, les débits sont symétriques, le Wifi plus performant, la possibilité de multiples connexions est accrue.

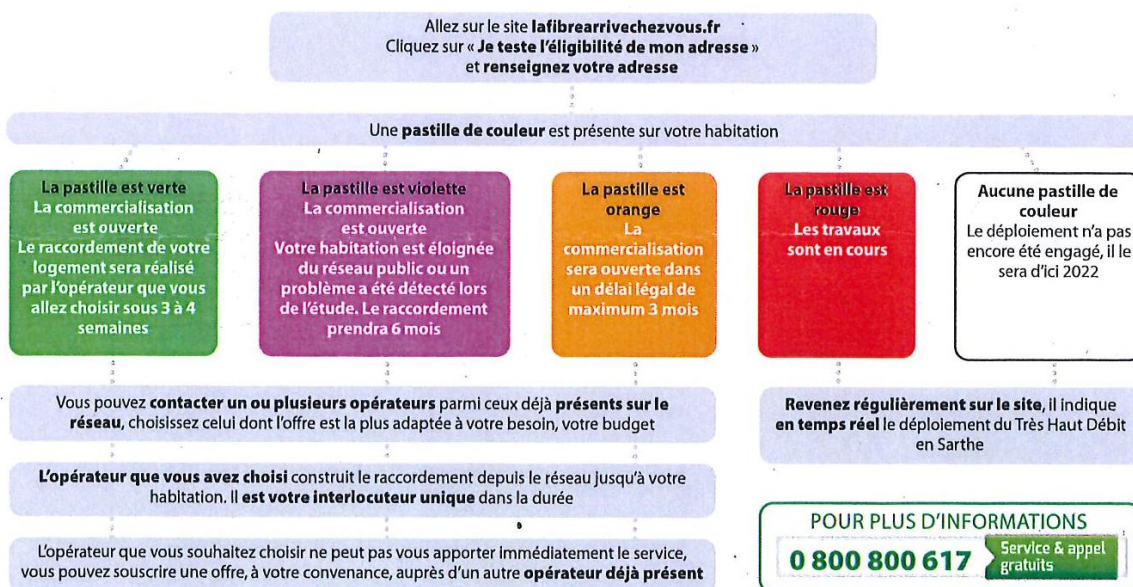
Vous pouvez tester votre éligibilité à la fibre optique. Il suffit de rentrer votre adresse pour savoir, via une cartographie interactive, si vous êtes éligible. Mis à jour en permanence, le site de Sartel THD suit en temps réel le déploiement du Très Haut Débit.



Un site pour savoir si vous êtes éligible à la fibre : lafibrearrivechezvous.fr



Attention : pour être relié à la fibre optique, il faut en exprimer la demande en souscrivant un abonnement auprès d'un des opérateurs présents sur le réseau. C'est ensuite celui-ci qui opérera le raccordement au réseau Sarthe Numérique.



La liste des opérateurs* présents sur le réseau de Sarthe Numérique est régulièrement mise à jour sur le site lafibrearrivechezvous.fr



*La politique commerciale des opérateurs est de leur seule responsabilité, lors d'un premier contact, si un opérateur vous indique qu'il n'est pas encore présent sur le réseau, vous pouvez vous adresser à un autre opérateur pour bénéficier du service sans attendre.

RAPPEL :

Toutes dégradations futures sur les réseaux fibre et lignes téléphoniques dues au non entretien des haies et arbres jouxtant la ligne, seront à la charge des riverains. Notamment pour la fibre, les frais peuvent aller de 1500€ à 30 000€.

En effet, seul le premier passage a été exceptionnellement pris en charge par la commune.



SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES

Améliorons le tri

Papiers



Conteneur bleu :
Pour déposer
uniquement les
papiers de lecture et
d'écriture

- ❌ Les emballages alimentaires en papier, les sachets en papier et les essuie-tout ne sont pas des papiers de lecture et d'écriture, ils vont dans le bac des ordures ménagères.
- ❌ Les papiers spéciaux : papier peint, carbone, cadeau, calque, radiographies, photos, ticket de jeux à gratter... ne sont pas recyclables. Ils doivent être déposés, selon leur nature, soit en déchèterie soit dans le bac des ordures ménagères.
- ❌ Le papier de lecture souillé ou mouillé n'est pas recyclable, il salit l'ensemble du gisement.
- ❌ Le carton n'est pas du papier de lecture et d'écriture. Il est recyclé seulement s'il est déposé en déchèterie.

Verre



Conteneur vert :
Pour déposer uniquement
le verre d'emballage

- ❌ La vaisselle, les pots en terre, les vases ne sont pas recyclables dans le conteneur vert. Ce ne sont pas des emballages en verre. Il faut les déposer en déchèterie car ils sont composés de matériaux différents qui nuisent au bon recyclage du verre des bouteilles, pots et bocaux.
- ❌ Les bouchons et couvercles sur les bouteilles et bocaux gênent le recyclage du verre. Il faut les retirer. Les bouchons en liège vont dans la poubelle normale et les couvercles métalliques et plastiques dans les sacs jaunes.
- ❌ Les bouteilles, pots et bocaux pleins ou mal vidés de leur contenu souillent le verre présent dans le conteneur.

Textiles



Bornes textiles :
Pour déposer le linge de
maison et la maroquinerie



Les bonnes pratiques :

- ❌ Pas d'articles humides ou simplement mouillés ou souillés
- ✓ Attacher les chaussures par paires
- ✓ Privilégier les sacs de 30L (pas plus volumineux)
- ✓ Bien fermer les sacs
- ✓ Les articles peuvent être usés, troués cependant ils doivent être propres et secs !

Sac jaune :



UNIQUEMENT pour
les EMBALLAGES
(non toxiques)

- plastiques
- métalliques
- briques & cartonnets



Un doute, une question ? www.svvalorm.fr

CITEO
Donnons ensemble une

ORDURES ET SACS JAUNES ANNEE 2021

LES MERCREDIS (sauf férié reporté au lendemain)

JANVIER	mercredis 6 et 20
FEVRIER	mercredis 3 et 17
MARS	mercredi 3, 17 et 31
AVRIL	mercredis 14 et 28
MAI	mercredis 12 et jeudi 27
JUIN	mercredis 9 et 23
JUILLET	mercredis 7 et 21
AOÛT	mercredis 4 et 18
SEPTEMBRE	mercredis 1, 15 et 29
OCTOBRE	mercredis 13 et 27
NOVEMBRE	mercredis 10 et 24
DECEMBRE	mercredis 8 et 22

OUVERTURE DES DECHETERIE

Les déchèteries sont fermées les jours fériés

	BESSE		MONTAILLE/St. CALAIS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
LUNDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h
MARDI	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h
MERCREDI	9h-12h	9h-12h	14h-18h30	14h-17h30
JEUDI	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
VENDREDI	9h-12h	9h-12h	14h-18h30	14h-17h30
SAMEDI	14h-17h30	14h-17h30	8h30-12h	8h30-12h

Été à partir d'avril, hiver à partir d'octobre
 Fermeture des portes 10 minutes avant l'heure
 Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Attention : présentation obligatoire de la carte d'accès

Déchèterie de Bessé : Rue du Val de Braye, tél: 02 43 35 60 76

Déchèterie de Saint-Calais : La Chasselouvière, tél: 02 43 35 76 68

Contacter SYVALORM

11, rue Henri Maubert 72120 SAINT CALAIS tél : 02 43 35 86 05 www.syvalorm.fr



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



Avec le soutien financier de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Département, La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille lance une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de **3 ANS** minimum.



Diagnostic



Etude et Financement



Réalisation Travaux

Ce dispositif vous apporte **GRATUITEMENT, conseils et accompagnement personnalisé*.**

En tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur d'un logement situé sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA), vous pouvez bénéficier de cet accompagnement dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie, d'amélioration générale du confort ou encore d'adaptation des logements en prévention du handicap ou du vieillissement.

L'équipe de Citémétrie mandatée par la CCVBA, a pour rôle de vous conseiller **gratuitement** sur les améliorations potentielles réalisables dans votre logement en vous simplifiant les démarches lors du montage des dossiers de demandes de subventions.

**L'accompagnement auquel vous avez potentiellement accès pour l'amélioration de votre logement est possible jusqu'en octobre 2023. Néanmoins, pour ce qui est du financement, les crédits des différents partenaires sont limités, donc pensez à contacter nos intervenants rapidement.*

Des TRAVAUX à engager ? Ayez un seul REFLEXE :



Appelez le 02 52 35 04 26

Prenez un RDV lors des permanences :

- **Saint Calais** : tous les jeudis de 9h à 12h à l'hôtel communautaire (10 rue Saint Pierre)

- **Bessé sur Braye** : 4ème jeudi du mois de 14h à 16h30 à la mairie

Vibraye : 1er vendredi du mois de 9h à 12h à la mairie

Ecrivez à : opah.vba@citemetrie.fr

Angéline CANEVET, animatrice
vous accueille

◆ Permanences d'informations au RAMPE :

- ◆ Le mardi après-midi ou le mercredi matin au RAMPE de Saint Calais de 9h à 12h ou de 13h à 17h
- ◆ Le jeudi après-midi au RAMPE de Vibraye de 13h à 17h

◆ Ateliers d'éveil au RAMPE :

- ◆ Le mardi à SAINT CALAIS de 9h45 à 11h30
- ◆ Le jeudi à VIBRAYE de 9h45 à 11h30
- ◆ Le vendredi à BESSE SUR BRAYE (et 1 fois par mois à Lavaré) de 9h45 à 11h30

Service GRATUIT

Accessible aux habitants des 20 communes :
Bessé sur Braye*, Berfay, La Chapelle Huon, Cogners, Conflans sur Anille, Dollon, Ecorpain, Eavailé, Lavaré*, Marolles les Saint Calais, Montailié, Rahay, Saint Calais*, Saint Gervais de Vic, Sainte Cérotte, Sainte Osmane, Semur en Vallon, Valennes, Vancé, Vibraye*

* Lieux des ateliers d'éveil



Le RAMPE c'est 2 adresses :

Maison de la petite enfance
Rue du Grand Prix 1906
72320 VIBRAYE

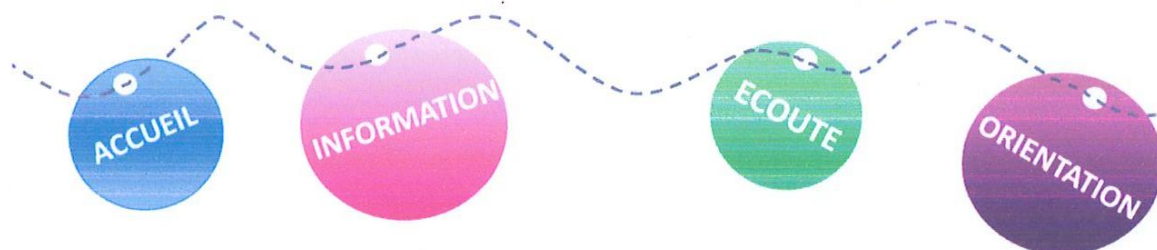
RAMPE de Saint Calais
36Ter rue de la Cornillière
72120 SAINT CALAIS

07.86.73.17.38
rampe@cc-vba.com

RAMPE

Relais Assistants Maternels

Parents Enfants



Pour les parents et les futurs parents

Des informations sur :

- Les différents modes d'accueil
- La particularité de l'accueil individuel
 - Les démarches à accomplir
- Le cadre légal et tout ce qui est lié à la fonction de « particulier employeur »

Pour les enfants

- Des séances hebdomadaires d'ateliers d'éveil accompagnés de leur assistante maternelle
- Un espace de rencontres, de socialisation, de découverte et d'exploration (activités motrices, sensorielles et ludiques)
- Des temps de convivialité, avec les parents, l'assistante maternelle et d'autres professionnels de la petite enfance
- Des temps de rencontre et d'échange pour tisser des liens Avec et Autour de l'enfant

Pour les assistantes maternelles

- Un lieu de rencontre, de convivialité, de partage des compétences, d'échanges autour de la pratique professionnelle
- Des informations sur le cadre légal de la profession
- Un espace d'écoute et de réflexion

Nouveau

Depuis 2020 il y a des ateliers parents-enfants gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagné d'un adulte (parents, grand-parents, oncle,...) de 9h30 à 11h30 sur une base de 1 ou 2 mercredis/mois. Durant ces ateliers on peut jouer, parler, créer du lien ou ne rien faire et on vient quand on veut et le temps que l'on veut !!! Les dates pour 2021 ne sont pas connues à la date de parution du bulletin municipal. Pour tout renseignement contacter le RAMPE de St Calais au 07.86.73.17.38

Salle Simone VEIL - 10 Place de l'Hôtel de Ville			
<u>CARSAT (CRAM)</u>	Uniquement sur rendez-vous	1 ^{er} vendredi	3960 ou d'une box ou d'un mobile 09.71.10.39.60
<u>CPAM (SECURITE SOCIALE)</u>		Tous les jeudis (sauf vacances scolaires) 14h à 17h	
<u>ASAV</u>	Uniquement sur rendez-vous	2 ^{ème} mercredi 14h à 17h	02.43.83.78.22
Salle Françoise GIROUD - 12 Place de l'Hôtel de Ville			
<u>CONCILIATEUR</u>	M. NAUDEAU Patrice	1 ^{er} Mardi (uniquement sur rendez-vous) 14h00 à 17h00	06 18 40 51 89
<u>CIDFF (Permanences juridiques)</u>	Uniquement sur Rendez-vous	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi 09h00 à 12h00	02.43.54.10.37
Autres Permanences			
<u>ADO 72</u> Maison Médicale Avenue Charles de Gaulle	Uniquement sur rendez-vous	Tous les mardis 13H30 à 17H30	02.43.24.75.74
<u>ADMR</u> 11, Place du Cardinal Dubois		Lundi et vendredi 9h à 13h Mardi 14h à 16h30 Jeudi 9h à 13 h et de 14h à 16h30	02.43.35.99.58
<u>MSA</u> 3, rue de l'Union	Uniquement sur rendez-vous	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi 9h30 à 12h00 13h30 à 15h30	02.43.39.43.39
<u>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES</u> 36 bis rue de la Cornillère	Uniquement sur rendez-vous	Tous les vendredis 14h à 16h	0 810 25 72 10
<u>CLIC</u> 17 rue Fernand Poignant	Uniquement sur rendez-vous Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Sans rendez-vous : mercredi 9h à 12h et 14h à 17h	02.43.35.91.16
<u>ASSISTANTE SOCIALE</u> 17 rue Fernand Poignant	Uniquement sur rendez-vous		02.43.63.30.35
<u>P.M.I. puéricultrice</u> 17 rue Fernand Poignant	Mme LE PONT	Tous les mardis 9 h 00 à 11 h 30	02.43.63.30.35
<u>SECOURS POPULAIRE</u> Place PICARD	4 ^{ème} mercredi	14h20 à 16h45	
<u>SECOURS CATHOLIQUE</u> 20 Avenue du Dr Leroy	Vestiaire (sauf vacances scolaires)	Tous les jeudis de 13h30 à 16h 1 ^{er} samedi de 10h à 12h Colis alimentaire Dernier jeudi à partir de 14h	02.43.35.89.05
<u>SEL 72 (Système d'échange Local)</u> 20 Avenue du Dr Leroy		Mardi et vendredi 13h30 à 15h45	02.43.35.94.95
<u>SOUTIEN A DOMICILE (Famille Rurale)</u> 2, rue de la Perrine			02 43 63 59 82



CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CALAIS
Rue de la Perrine 72120 SAINT-CALAIS
Tel : 02.43.63.64.65 (URGENCES 24H/24H)

Mise à jour
 le 16/11/2020

PLATEAU CONSULTATIONS EXTERNES

CONSULTATIONS EXTERNES (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	Médecins	Jours	Téléphone
ANGIOLOGIE	Dr LONDE Jean-François Centre Hospitalier de la Ferté-Bernard	mercredi après-midi	02 43 63 64 33
ADDICTOLOGIE	Dr POLONIO Marie-Josefa Centre Hospitalier Spécialisé d'Allonnes	vendredi tous les 15 jours	
CARDIOLOGIE Echo-cardiaque Epreuve d'effort Holter	Dr BOUTEAU Jérémie Centre Hospitalier le Mans Dr LE NEZET Marie Centre Hospitalier le Mans	lundi - 2 fois par mois mardi - 2 fois par mois	
CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE	Dr CABRAL Carmen Clinique du Pré	jeudi matin 1 fois par mois	
DERMATOLOGIE	Dr CHASSAIN Kévin Centre Hospitalier le Mans	jeudi 2 fois par mois	
GASTRO-ENTEROLOGIE	Dr CHAILLOU Marc Clinique du Pré	vendredi matin	
GYNECOLOGIE	Dr CREPAUX Vincent Centre Hospitalier du Mans	tous les mardis	
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	Dr MAHAMMEDI Abderrahim Centre F. Gallouedec Parigné l'Evêque	mercredi après-midi 1 fois par mois	
O.R.L.	Dr BRANDOUY Laura Centre Hospitalier le Mans	tous les mercredis	
ORTHOPEDIE	Dr CATIMEL Christophe Clinique du Pré Dr GAUDIN Gaël Centre Hospitalier le Mans	le mercredi matin 2 fois par mois mardi matin 2 fois par mois semaine impaire	
PNEUMOLOGIE	Dr PIRON Yves Centre Hospitalier le Mans	jeudi après-midi	02 43 63 64 24
RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE, SCANNER, ECHOGRAPHIE, MAMMOGRAPHIE	Dr REMIL Laredj Médecin libéral Château du Loir Dr MARDINI Mazen Médecin libéral Château du Loir		
SCANNER/ ECHOGRAPHIE	Radiologues: Maine Image Santé (téléradiologie)	Scanners 24h/ 24h Echographies le mercredi matin	
UROLOGIE	Dr DESPORTES Laurent Clinique du Tertre Rouge	tous les mercredis après-midi	02 43 63 64 33
Consultations libérales			
KINESITHERAPIE	M. CERANKOWSKI Barthosz	sur rendez-vous avec prescription médicale	06 15 65 53 26
KINESITHERAPIE	Mme ANDRZEJEWSKA Aneta	sur rendez-vous avec prescription médicale	07 83 75 79 87
SAGE FEMME	M. FORGEARD Justine	sur rendez-vous du lundi au vendredi, possibilité le samedi matin	06 36 07 77 78 ou 02 43 63 64 61
Autres permanences Consultations externes (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	Intervenants	Jours	Téléphone
SAGE FEMME	Mme GALLET Protection Maternelle et Infantile (PMI)	mercredi de 9h45 à 12h 1er étage	02 43 54 72 17 ou par mail : laurence.gallet@s arthe.fr
COURS DE PREPARATION A LA NAISSANCE	(Permanence, entretien, consultations)	mercredi de 14h à 16h30 1er étage	
ORTHOPTISTE	Mme LENFANT Isabelle Professionnelle libérale	jeudi toute la journée	02 43 63 64 65
Intervenants Dispensaire Urgences Médicales			
Activités	Intervenants	Jours	Téléphone
ELECTROCARDIOGRAMME MAPA ou HOLTER EXAMENS SANGUINS ECBU/DIURESE VACCINS PANSEMENTS	EQUIPE PARAMEDICALE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CALAIS	sur rendez-vous avec prescription médicale	02 43 63 64 65

BESSE SUR BRAYE

Dr Letailleur :	02 43 35 30 08	2 allée de la margeotte
Dr Bouchart Dugenet :	02 43 35 31 19	27 rue Jean Jaures
Dr Marchand D :	02 43 63 51 89	27 rue Jean Jaures
Cabinet Infirmier :	02 43 35 55 20	27 rue Jean Jaures
Mme Samson, Lhermitte, Mr Navarre-Rouget		
Sophrologue :	06 13 79 37 30	27 rue Jean Jaures
Mme Freret		
Pédicure Podologue :	02 43 35 34 66	27 rue Jean Jaures
Mr Pintena et Mme Teron		

SAINT CALAIS

Cabinet Médecin :	02 43 63 13 93	5 avenue du général de Gaulle
Cabinet Dentaire :	02 43 63 15 30	5 avenue du général de Gaulle
Cabinet Infirmier :	02 43 35 86 00	5 avenue du général de Gaulle
Mme Janvier, Ozan, Beautru, Houdouin		
Pédicure Podologue :	02 43 35 83 63	5 avenue du général de Gaulle
Mme Dolcet		
Cabinet Infirmier :	06 82 12 91 80	4 rue Henri Maubert
Mme Daveau, Mauduit, Guinhut		
Kinésithérapeute :	02 43 35 96 61	4 rue Henri Maubert
Mr Daveau		
Cabinet Ostéopathie :	02 43 63 06 74	7 rue du guichet
Hypnothérapeute :	07 80 09 60 55	7 rue du guichet
Mr Hallouin		
Psychomotricienne :	06 52 96 96 76	7 rue du guichet
Mme Leproux		
Cabinet Ostéopathie :	06 48 11 53 48	39 rue du bourgneuf
Kinésithérapeute :	06 08 93 93 16	2 avenue kirchdorf
Mr Roisne		
Orthophoniste :	02 43 35 61 61	6 grande rue
Mme Mauclerc		

VIBRAYE

Cabinet kinésithérapeute :	02 43 93 62 91	maison de santé rue du grand prix 1906
Ostéopathe :	07 81 87 63 26	maison de santé rue du grand prix 1906
Mr Trudelle		
Pédicure Podologue :	02 43 93 62 91	maison de santé rue du grand prix 1906
Mr Carreira		
Sophrologue :	06 83 03 41 99	maison de santé rue du grand prix 1906
Mme Alloncle		
Psychologue Clinicienne :	07 83 46 50 91	maison de santé rue du grand prix 1906
Mme Courtois		
Cabinet kinésithérapeute :	02 43 60 98 62	rue des pelouins
Orthophoniste :	02 43 60 16 48	la Cardinière
Mme Sotteau		

VANCE

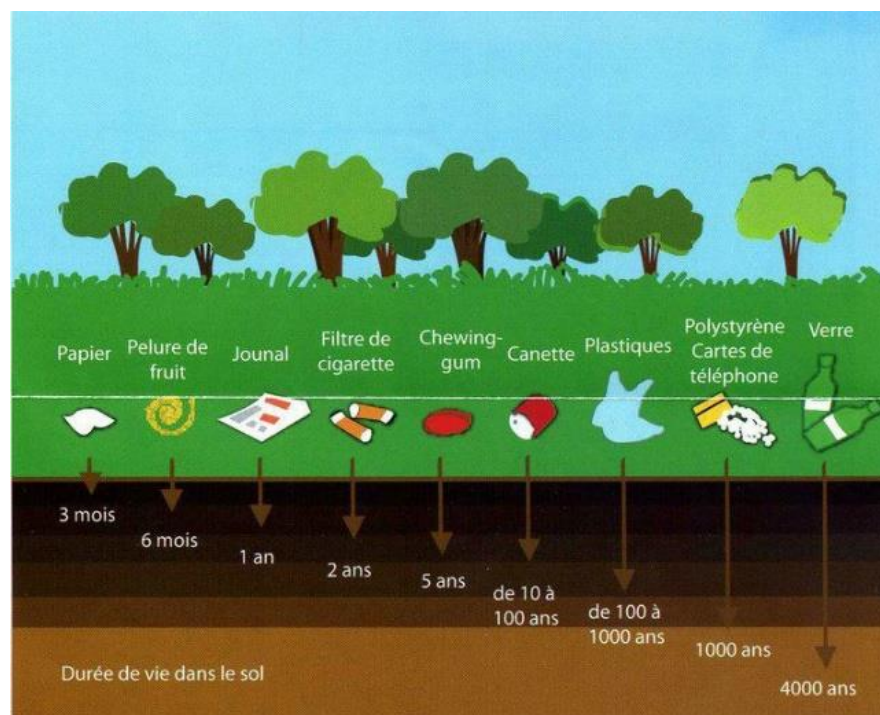
Dr Marchand F	02 43 35 58 68	1 rue de l'espérance
---------------	----------------	----------------------

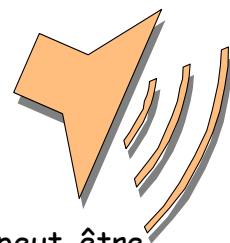
LE CIVISME

Le **civisme**, du mot latin civis, désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions, dont sa loi conscience politique. Le civisme implique la connaissance de ses droits comme de ses devoirs vis-à-vis de la société.

On distingue également le civisme du savoir-vivre et de la civilité, qui relèvent du respect d'autrui dans le cadre des rapports privés. Le respect dont il est question est celui des principes collectifs sans que cela soit forcément en contradiction avec les lois.

C'est pourquoi des gestes simples peuvent améliorer notre qualité de vie !





Nuisance sonore :

Un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage peut être consulté en Mairie.

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 16h00.



Contre les vols et les cambriolages :

Ayez les bons réflexes.

- N'inscrivez pas vos noms et adresses sur votre trousseau de clés, ne les laissez pas sous le paillason.
- Fermez votre porte à double tours même en cas d'absence de courte durée.
- Dans votre domicile, éviter de cacher vos valeurs dans les pièces principalement ciblées par les cambrioleurs.
- Ne laissez jamais pénétrer une personne inconnue dans votre domicile ; demandez et vérifiez la carte professionnelle.
- Ne laissez rien d'apparent dans l'habitacle de votre véhicule qui peut attirer l'attention d'un voleur.

En cas d'absence prolongée :

- Laissez vos clés à une personne de confiance, prévenez vos voisins de votre absence.
- Signalez votre absence auprès de la gendarmerie.
- Faites suivre votre courrier ou faites relever votre courrier par une personne de confiance.
- Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur les réseaux sociaux.

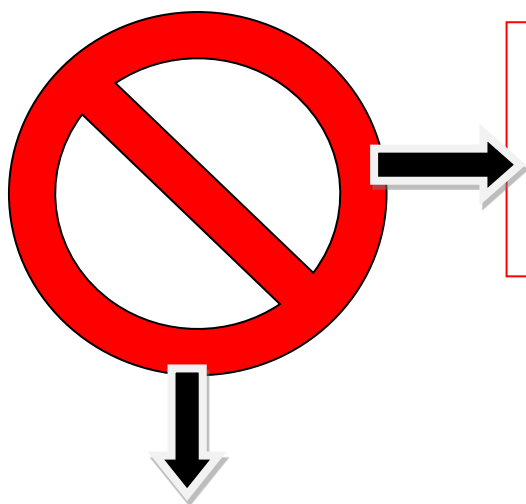
En cas de vol ou de cambriolage :

- ALERTER la gendarmerie en composant le 17 depuis votre téléphone.
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés. Privilégiez le relevé d'éléments d'identification (plaque d'immatriculation, signalement des auteurs ...).
- Ne touchez à rien jusqu'à l'arrivée des enquêteurs afin de préserver les traces et indices susceptibles d'être relevés.

Dans tous les cas, la VIGILANCE, reste le meilleur moyen de se PROTEGER.
Cette vigilance doit être CITOYENNE.

Réglementation sur les feux, le brûlage :

Quelques petits rappels pour savoir si notre voisin a le droit de brûler des déchets dans son jardin:



S'il s'agit d'ordures ménagères, papiers, cartons, plastiques, palettes, vieux pneus ou de déchets industriels, tout brûlage est rigoureusement **INTERDIT**.

Pour les déchets de végétaux, selon la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (consultable sur circulaires.gouv.fr):

*Le brûlage à l'air libre est strictement interdit.

*Le brûlage avec un incinérateur de jardin est interdit.

Article 84 du règlement Sanitaire Départemental de la Sarthe 2010 " ***Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit***"

Article 7 du Décret n° 2003-462 du 21 Mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la Santé Publique: " Le fait de ne pas respecter les dispositions des arrêtés (...) du code de la Santé Publique (...) est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe."

CONTRAVENTION DE 3ème CLASSE= 450 Euros (article 131-13).

ENTRETIENS DIVERS

DISTANCES DES PLANTATIONS :

- Une distance minimale de 0.50m de la limite supérieure pour la plantation (dites de bases tiges) ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de hautes tiges) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre jusqu'à la pointe.



Taille des arbres :

La taille des arbres en limite de propriété est à effectuer par les propriétaires à l'aplomb de la limite de la propriété, à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix après contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (Déclaration de projet de Travaux- Déclaration d'intention de Commencement de travaux).



Abords des cours d'eau :

Nous vous rappelons que l'entretien des berges, en limite de vos propriétés est obligatoire et à votre charge.

En cas de non-respect, une amende peut être appliquée par la police de l'eau.

Propreté des entrées :

Le nettoyage des buses de fossés, des entrées particulières ou des entrées de champ est à la charge des propriétaires.

Boues sur les routes :

N'oubliez pas de nettoyer vos engins avant de sortir sur la chaussée. En cas d'accidents votre responsabilité est engagée.

Animaux en divagation :

Nous vous informons que des appels récurrents sont reçus en mairie concernant la divagation d'animaux sur la voie publique.

Nous vous rappelons que la divagation est interdite et soumise à contravention.

Stationnement :

Nous vous rappelons que le stationnement sur les trottoirs et chaussées est interdit sauf pour un « arrêt minute ».

Dépôts sauvages et lieux de collecte :

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages d'ordures ménagères sont strictement interdits en dehors des points de collecte dont les abords doivent restés propres.

Pensez aux risques de blessure de nos concitoyens !!



15 SAMU

17 POLICE SECOURS

18 POMPIERS

112 Appel d'Urgence Européen

114 Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

115 Sans Abri

119 Enfants en danger

116 000 Enfants Disparus

3020 Harcèlement scolaire

3919 Violences dans le couple, violences sexuelles

CORONAVIRUS (COVID-19) Besoin d'aide 0800 130 000

Centre Antipoison ANGERS : 02 41 48 21 21

Centre Antipoison RENNES : 02 99 59 22 22

Centre des Grands Brûlés NANTES : 02 40 08 73 04

Hôpital de Saint-Calais : 02 43 63 64 65

Hôpital du Mans : 02 43 43 43 43

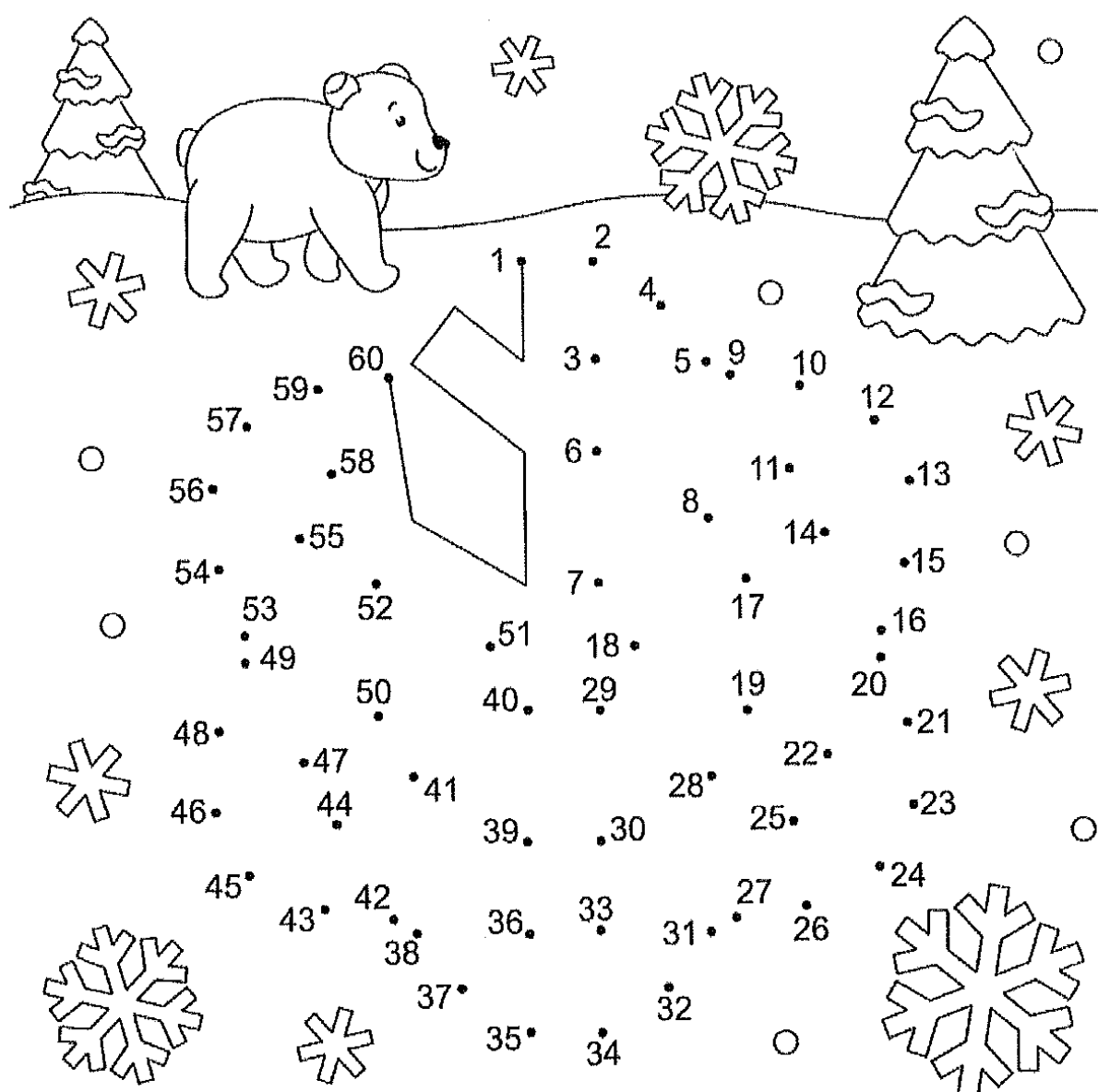
[Pharmacie de garde :](#)

Service de garde de 17h30 le samedi à 9h le lundi

Pour connaître la Pharmacie de Garde : 0 825 12 03 04

Ou 3237 (ou sur le site www.3237.fr)

Cet ours a besoin de vous pour savoir ce qui se cache dans ce paysage enneigé. Reliez les points de 1 à 60 pour l'aider !





ETA Bel Olivier

TRAVAUX AGRICOLE

APPLICATEUR PRODUITS

la musardière 72120 Saint Gervais de Vic
APPLICATEUR PRODUITS PHYTO n° agrément PL00827
mob : 06 72 08 36 06 Email : olivier.bel2@wanadoo.fr



pneus, réparations, entretiens automobile

les métairies
72120 saint gervais de vic
06 58 22 84 49

PINEAU ANTHONY



u temps des couleurs
Décoration Rénovation

SARL AU TEMPS DES COULEURS

72120 SAINT GERVAIS DE VIC
Tél. 02 43 35 60 42 / 06 82 48 79 45

Nicolas COËLO
Entretien espaces verts
Le Marchais
Saint Gervais de Vic
Tél : 06.76.73.77.93



NATHALIE

voire COIFFEUSE à DOMICILE

TEL : 06.85.40.31.68

MEUNIER PATRICK

MEUNIER PATRICK
Cheminée Maçonnerie

18 rue des alouettes st gervais de vic

3 Rue du Docteur Ferrien bèsse sur braye
02.43.35.87.28
ou magasin 02.43.35.02.11

Le Saint-Éloi

Damien Marteau

BAR - TABAC - RESTAURANT - TRAITEUR - PLATS À EMPORTER



NOUVEAU!

Formule 10€
Entrée Plat
ou
Plat Dessert

Burgers Frites Maisons sur commande
Tête de veau 1er mercredi du mois
Spécialités COUSCOUS & PAËLLA

REPAS DE FAMILLE, D'ENTREPRISES, ANNIVERSAIRES...
Ouvert du lundi au samedi

Place de l'Eglise - 72120 ST GERVAIS DE VIC 02 43 35 19 56 / 06 75 68 04 81 le.saint-eloi@orange.fr